

2021 | EXERCICE

2021



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Mutuelle
de Poitiers
Assurances

Votre assureur vous connaît,
et pour vous, ça change tout !

Préambule

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière est élaboré conformément à l'article L355-5 du Code des assurances et aux articles 290 et suivants du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2).

Il contient, au titre de l'exercice 2021, les informations qualitatives et quantitatives demandées par la réglementation relatives à :

- l'activité et aux résultats de la Mutuelle de Poitiers,
- son système de gouvernance,
- son profil de risque,
- la valorisation à des fins de solvabilité,
- la gestion de son capital.

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 avril 2022.

>>>| ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce son activité en France, exclusivement en assurances de dommages (Incendie-Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (santé individuelle et collective et individuelles accidents).

Les produits d'assurance épargne-retraite sont distribués en partenariat avec des assureurs vie.

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par le contexte de pandémie Covid-19, année au cours de laquelle nous avons démontré notre capacité à ajuster notre organisation et nos procédures face aux différentes vagues de Covid-19 et à la réglementation afférente.

Dans la continuité de l'exercice 2020, la Société affiche en 2021 des résultats solides ainsi qu'une bonne santé financière.

L'exercice 2021 s'est par ailleurs déroulé dans un contexte de concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance de particuliers et de professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs), ainsi que dans un contexte réglementaire toujours mouvant et offrant peu de stabilité pour le pilotage des activités.

L'activité est principalement caractérisée par :

- Un contexte de pandémie Covid-19 qui s'est poursuivi, ayant eu toutefois des impacts sur notre activité plus faibles qu'en 2020.
- Un chiffre d'affaires de 438 M € en croissance soutenue (+ 6.21 %), avec un développement commercial dynamique dans l'ensemble des branches.
- Une sinistralité globalement contenue en brut et en net de réassurance tenant compte :
 - d'une sinistralité climatique marquée par la sécheresse et de fortes précipitations ayant entraîné de nombreux dégâts des eaux et des inondations.
 - d'une sinistralité automobile globalement favorable avec des fréquences toujours basses dans le contexte de pandémie Covid-19 mais impactée par la hausse des coûts moyens des sinistres matériels.
 - d'une sinistralité favorable dans la branche accidents corporels.
 - de prestations santé en hausse du fait du report des soins dans le contexte de pandémie Covid-19 et de l'augmentation des coûts des soins dentaires et des effets de l'offre 100 % santé (augmentation des coûts des soins audioprothèses).
 - d'un rechargement des provisions dans la branche construction Responsabilité décennale afin de tenir compte de la dégradation de la sinistralité dans cette branche.
- Une dotation significative de la provision d'égalisation, alimentée en net de 15 106 149 €, et se décomposant en :
 - une dotation, nette de reprise, de 14 000 000 € dans la branche "tempête" (grâce à une sinistralité très contenue en tempête)
 - une dotation, nette de reprise, de 1 000 000 € dans la branche "attentats" et enfin une dotation de 106 149 € dans la branche "Acceptations".

La provision d'égalisation s'élève ainsi à 82 496 378 €.
- La constitution d'une provision de ristourne de cotisations de 5 666 703 € permettant en 2022 de verser 6 932 494 € à tous nos Sociétaires (particuliers et professionnels) titulaires d'un contrat automobile et représentant 3 % de leurs cotisations automobiles 2021.
- Des frais généraux qui restent maîtrisés (un ratio de 23,75 % du chiffre d'affaires) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour la modernisation de nos outils, l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux lourdes exigences réglementaires.
- Un résultat financier en augmentation avec toutefois une baisse récurrente des revenus obligatoires plus que compensés par le retour de la distribution des dividendes (dont un dividende exceptionnel), les revenus immobiliers et la baisse des charges non techniques.
- La baisse du taux de l'IS qui était à 33,33 % jusqu'en 2019, 31,50 % en 2020, pour atteindre 27,50 % en 2021.
- La création de la filiale SA Pronoé prévoyance le 26 novembre 2021 dans la perspective de la mise en œuvre d'une offre prévoyance sous réserve de l'agrément par l'ACPR, avec un investissement de 12 M € alloué au capital constitutif de la filiale SA Pronoé Prévoyance.

Dans un contexte de reprise économique post périodes de confinement, notre développement commercial a été dynamique porté par une stabilisation des résiliations, et une augmentation des affaires nouvelles en Automobile, en Dommages aux biens et en Assurances de personnes.

Ces résultats démontrent l'efficacité de notre modèle de gestion et de distribution axé sur un service de proximité pour les Sociétaires.

Par ailleurs, tout au long de l'année, nous avons continué le développement des projets de modernisation des outils et des produits d'assurance proposés à nos Sociétaires. C'est ainsi que nous avons poursuivi nos travaux de construction d'une offre prévoyance. Ce projet répondra aux objectifs de développement des assurances de personnes et notamment des risques des professionnels et permettra de mieux répondre aux besoins de nos Sociétaires. Cette nouvelle activité prévoyance nécessitera l'obtention de l'agrément de l'ACPR pour la Société anonyme Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à ce jour sans activité, nouvelle structure juridique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 26 novembre 2021. Après l'obtention de l'agrément de l'ACPR, elle exercera une activité vie et non-vie en proposant des contrats de prévoyance couvrant le décès, les arrêts de travail et les frais d'obsèques ainsi que des contrats obsèques vie entière.

En synthèse, le résultat de l'exercice 2021 de 14,7 M € permet une alimentation des fonds propres qui sont ainsi portés à près de 256 M €. La dotation de la provision d'égalisation en 2021 permet de la porter à plus de 82 M €.

L'ensemble constitue donc un exercice solide pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui a pu conformément à son statut et à ses valeurs mutualistes également exprimer sa solidarité à l'ensemble de ses Sociétaires. En effet, dans le contexte actuel de pandémie Covid-19 qui a pu générer des préoccupations pour nos Assurés, plutôt que d'alimenter seulement les fonds propres qui sont déjà solides, a été décidé, en séance du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021 et pour la troisième année consécutive, le versement d'une ristourne de cotisations à tous nos Sociétaires (particuliers et professionnels) titulaires d'un contrat automobile et représentant 3 % de leurs cotisations automobiles 2021.

Cette ristourne de cotisations est en outre complémentaire aux nombreuses actions et budgets de solidarité que la Société a mis en œuvre depuis mars 2020 notamment à l'égard des Sociétaires les plus fragilisés par la pandémie Covid-19. Cette ristourne témoigne d'une gestion d'entreprise économiquement responsable et solidaire, d'une application concrète du statut mutualiste de la Mutuelle de Poitiers Assurances qui ne rémunère pas d'actionnaires mais qui agit dans l'intérêt premier de ses Sociétaires-clients.

En conclusion, l'impact du contexte de pandémie Covid-19 sur l'activité de l'entreprise en 2021, est maîtrisé et ne génère pas à ce jour d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité. A moyen terme, nous restons bien sûr vigilants aux effets économiques et sociaux de cette crise ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque climatique, le risque cyber, le risque géopolitique dans le contexte actuel de la crise ayant lieu à l'Est de l'Europe, le risque financier, et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

>>>| SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale,
- le Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances.

Aux côtés du Directeur Général, dirigeant effectif de plein droit, deux seconds dirigeants effectifs sont en place :

- le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Technique assurance et de l'offre de services - Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société.

Aux côtés du Directeur Général, ce comité est composé actuellement des membres suivants :

- Directeur Financier et des Risques
- Directeur Technique Assurance et de l'offre de services
- Directeur de l'Indemnisation
- Directeur Commercial, communication externe et Digital
- Directeur Organisation et Audit interne
- Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général (direction créée le 1^{er} janvier 2022 - activités antérieurement pilotées par la Direction Organisation)
- Directeur Informatique et systèmes d'information
- Directeur des Ressources Humaines et communication interne

La Mutuelle de Poitiers dispose par ailleurs de quatre fonctions clés conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances :

- **la fonction Conformité**, à travers ses missions, conseille les organes de gouvernance sur les évolutions réglementaires, participe à l'identification et à l'évaluation du risque de non-conformité, établit un plan de conformité, anime la filière conformité, veille à la diffusion d'une culture juridique au sein de l'entreprise, assure en lien avec ses correspondants une veille normative à spectre large sur les activités d'assurance, assure le contrôle permanent du dispositif LCB-FT, le suivi du dispositif de lutte contre la fraude, supervise les travaux du DPO.
- **la fonction Gestion des Risques**, à travers ses missions, participe à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques ainsi qu'à l'identification et à l'évaluation des risques émergents, assure le suivi du profil de risque général de la Société et participe à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA).
- **La fonction Actuarielle** fait partie intégrante de la gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers à travers ses missions concernant les provisions techniques, la politique globale de souscription, la réassurance et sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.
- **La fonction Audit interne**, à travers ses missions, participe à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Les dispositifs de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne de la Société sont des dispositifs étroitement liés. Leur action se situe sur le long terme et assure une gestion des risques efficace pour que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

La Mutuelle de Poitiers procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA) ce qui participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité. Elle est à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants (et conformément aux dispositions de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA Directive UE 2016/97, transposée en droit français et applicable à compter du 1^{er} octobre 2018)).

En matière de compétence et d'honorabilité, la Mutuelle de Poitiers a mis en place des procédures visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise.

L'année 2021 a encore été marquée par le contexte de pandémie Covid-19. La Mutuelle de Poitiers est restée organisée pour la continuité de sa gouvernance, l'exercice des fonctions clés, permettant de poursuivre l'ensemble de nos activités au service des sociétaires pendant cette période exceptionnelle de pandémie Covid-19.

Au regard de la gouvernance, l'ensemble des instances de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers a continué à fonctionner de manière efficace dans un format adapté à cette situation le cas échéant.

Ces adaptations ont été mises en place dans le respect de la loi "d'urgence pour faire face au Covid-19", promulguée le 23 mars 2020, de l'ordonnance n° 2020-321¹ permettant la simplification des conditions dans lesquelles les assemblées générales et les organes dirigeants collégiaux des personnes morales de droit privé se réunissent et délibèrent et du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 jusqu'au 31 juillet 2021.

Les comités de direction et l'ensemble des structures internes de gouvernance se sont quant à eux tenus à un rythme régulier, dans le respect des exigences sanitaires, pour organiser les activités de l'entreprise, et pour opérer un suivi.

Comme en 2020, une forte implication du Comité de Direction, des managers et des fonctions clés ainsi qu'un bon management de proximité et une forte mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise ainsi qu'un dialogue social régulier et constructif avec les instances représentatives du personnel, ont permis la continuité de toutes les activités au service de nos sociétaires. La capacité de l'entreprise à poursuivre globalement son plan projet a été également préservée.

C'est ainsi que nous avons poursuivi en 2021 nos travaux de construction d'une offre prévoyance. Cette nouvelle activité prévoyance dont le lancement est prévu pour le 2^{ème} semestre 2022, nécessite l'obtention de l'agrément de l'ACPR et la création d'une nouvelle structure juridique ayant le statut de filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances. A cet effet, l'Assemblée Générale constitutive de la Société anonyme Pronoé Prévoyance s'est réunie le 8 octobre 2021 pour notamment adopter les Statuts et la société a été immatriculée, sans activité, au registre du commerce et des sociétés de Poitiers le 26 novembre 2021. Elle exercera, après agrément de l'ACPR, une activité vie et non-vie. Elle a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès, les arrêts de travail et les frais d'obsèques ainsi que des contrats obsèques vie entière.

>>>| PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances regroupe l'ensemble des risques auxquels la Société est exposée, sous le pilotage du Directeur Financier et des Risques et du Responsable de la fonction clé Gestion des Risques.

Pour disposer d'une vision complète de son profil de risque, la Mutuelle de Poitiers a identifié et analysé au sein de son dispositif, les risques auxquels elle est soumise, en lien avec sa structure, son organisation et son profil :

- le risque de souscription,
- le risque de marché,
- le risque de liquidité,
- le risque opérationnel.

Sept risques participent à la définition des scénarios de stress mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité) :

- le risque de baisse du chiffre d'affaires,
- le risque d'augmentation de la sinistralité,
- le risque de mouvements de taux,
- le risque de baisse des marchés actions,
- le risque de baisse du marché immobilier,
- le risque de défaut sur les émetteurs obligataires,
- le risque cyber.

La Mutuelle de Poitiers met en œuvre un ensemble de techniques d'atténuation pour chacun de ces risques, celles-ci contribuent à la performance et à la pérennité de la Société.

En 2021, un point impact Covid-19 a continué à être réalisé sur notre activité et notre profil de risque afin d'identifier de potentielles zones de risques.

A la lumière de cette revue exhaustive des risques et des échanges réalisés, les impacts possibles de ces risques sur l'activité de l'entreprise sont maîtrisés et ne génèrent pas d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité.

Nous restons vigilants aux effets économiques de cette crise qui perdure ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque climatique, le risque cyber, le risque géopolitique dans le contexte actuel de la crise ayant lieu à l'Est de l'Europe, le risque financier, et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

1 - Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison du Covid-19

>>>| VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2021, les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 220 M € en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus-values latentes.

En 2021, les marchés actions ont été fortement à la hausse avec cependant une certaine volatilité ce qui conduit à une hausse de la valorisation de nos actions cotées et le marché immobilier s'est également bien comporté. Nos actifs obligataires restent affectés par l'environnement de taux, toujours à un niveau exceptionnellement bas.

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques et les autres passifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 616 M € bruts de réassurance et à 527 M € nets de réassurance.

Dans la continuité de l'année précédente, une attention particulière a été portée sur la projection des provisions techniques de la survenance 2020, tenant compte des effets de la pandémie Covid-19.

Des indicateurs spécifiques mis en place en 2020 ont continué à être analysés sur le 1^{er} semestre 2021 afin de suivre et d'évaluer le risque de variation de la charge des sinistres suite à la crise sanitaire.

>>>| GESTION DU CAPITAL

En 2021, les taux de couverture du SCR et du MCR de la Mutuelle de Poitiers par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont respectivement de 616 M € et de 590 M €,
- le SCR est de 202 M € et le MCR est de 68 M €,
- le ratio de couverture du SCR est de 306 % et celui du MCR est de 865 %.

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres				
	Fonds Propres SOLVABILITÉ 2		Couverture du SCR	Couverture du MCR
	Montant	% par rapport au total		
FP TIER 1	590 M €	96 %	293 %	865 %
FP TIER 2	26 M €	4 %	13 %	
FP TOTAUX	616 M €	100 %	306 %	

En 2021, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est en hausse par rapport à 2020 (+ 20,3 %). Les fonds propres ont augmenté dans le même temps (+ 12,5 %) dans une moindre mesure, entraînant une légère baisse du taux de couverture (- 6,5 %).

Le taux de couverture du MCR a quant à lui augmenté fortement en 2021 grâce à un chiffre d'affaires en croissance soutenue et une sinistralité globalement contenue.

La Mutuelle de Poitiers dispose donc de fonds propres robustes, les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité de la Société.

SOMMAIRE

I - Activité et résultats	3-11
II - Système de gouvernance	13-27
III - Profil de risque	29-37
IV - Valorisation à des fins de solvabilité	39-44
V - Gestion du capital	45-48
Annexe - États quantitatifs annuels	49-60

Lexique

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

L'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

AMSB (Administrative Management or Supervisory Body) *notion issue de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2)*

"L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle" est l'organe de gouvernance qui correspond à la Mutuelle de Poitiers Assurances au Conseil d'Administration et au Directeur Général.

EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) Autorité de régulation Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles.

Meilleure Estimation (Best Estimate en anglais)

La meilleure estimation est la valeur des provisions sous Solvabilité 2, elle correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

MCR (Minimum Capital Requirement)

Le Minimum de Capital Requis correspond à l'exigence minimale de fonds propres en dessous de laquelle l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)

Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

SCR (Solvency Capital Requirement)

Le capital de Solvabilité Requis est le niveau de capital-cible nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5 % à l'horizon d'un an. Calculé à partir d'une formule standard ou d'un modèle interne (qui peut être partiel), le SCR est censé incorporer tous les risques liés à l'activité d'assurance. La Mutuelle de Poitiers a choisi d'utiliser la formule standard.

SFCR (Solvency and Financial Conditions Report)

Rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière à destination du public.

1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1-1	Activité	4
1.1.1	Présentation de la Mutuelle de Poitiers Assurances	4
1.1.2	Activité de la Mutuelle de Poitiers Assurances	5
1.1.3	Faits marquants pendant la période de référence	6
1-2	Résultats 2021	7
1.2.1	Résultats de souscription	7
1.2.2	Résultats des investissements	10

1.1 ACTIVITÉ

1.1.1 Présentation de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers Assurances est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Fondée en 1838, la Mutuelle de Poitiers a pour vocation la protection des personnes et des biens de ses Sociétaires. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Elle exerce son activité en France, exclusivement en assurances de dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et assurances de personnes (santé individuelle et collective et individuelles accidents) qui représentent la totalité de son chiffre d'affaires.

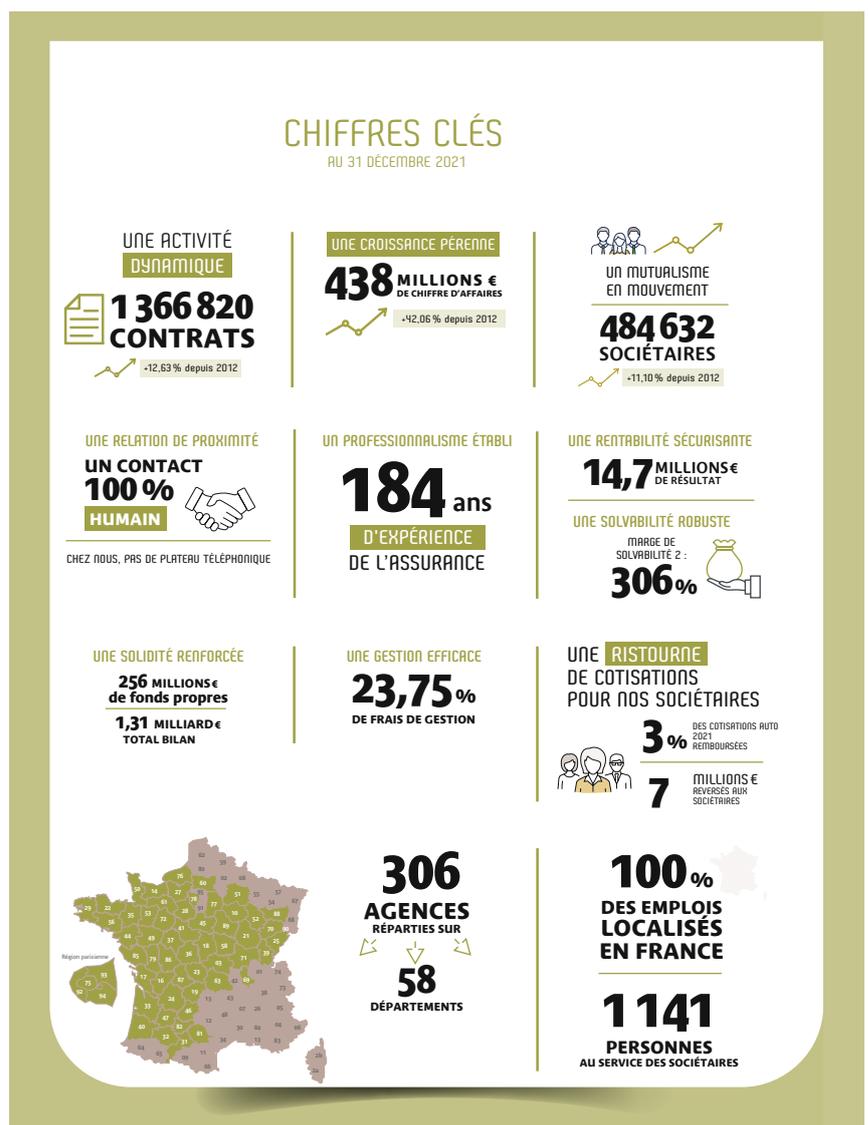
Les produits d'assurance épargne-retraite sont distribués en partenariat avec des assureurs vie.

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement et fait rayonner son esprit mutualiste.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision de long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses Assurés tout en ayant pour objectif de leur faire bénéficier d'un bon rapport qualité prix avec des cotisations les plus ajustées possibles et un conseil de qualité.

Résolument tournée vers l'avenir, la Mutuelle de Poitiers, par l'innovation, s'attache à relever les défis des nouveaux modes de distribution et de gestion, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des sociétaires. En 2021, nous avons continué le développement des projets de modernisation des outils et des produits d'assurance proposés à nos Sociétaires. C'est ainsi que nous avons poursuivi nos travaux de mise en place d'une offre prévoyance. Ce projet répondra aux objectifs de développement des assurances de personnes et notamment des risques des professionnels et permettra de mieux répondre aux besoins de nos Sociétaires. Cette nouvelle activité prévoyance nécessitera l'obtention de l'agrément de l'ACPR pour la Société anonyme Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à ce jour sans activité, nouvelle structure juridique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 26 novembre 2021.

LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021



1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

- La Mutuelle de Poitiers Assurances détient une participation majoritaire dans trois filiales :

- La Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC), société par actions simplifiées, est spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et la gestion de réseaux informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection. La Mutuelle de Poitiers détient 95 % des actions et des droits de vote de la STIC, ce qui lui confère le contrôle exclusif de la Société STIC, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.
- La société de courtage en assurance Barruel et Giraud, société par actions simplifiées, implantée à Orléans, par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure le groupement des sociétaires "gendarmes". Il s'agit des risques privés des personnels de la Gendarmerie Nationale en activité ou retraités, que la Mutuelle de Poitiers assure, par l'intermédiaire de ce courtier depuis 1964, sur l'ensemble du territoire français. La Mutuelle de Poitiers détient 99 % des actions et des droits de vote de Barruel et Giraud SAS, ce qui lui confère le contrôle exclusif de cette société, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.
- La société Pronoé Prévoyance, société anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 12 000 000 euros entièrement libéré, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 907 614 804, régie par le Code des assurances. Elle exercera, après agrément de l'ACPR, une activité vie et non-vie relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R 321-1 du Code des assurances. Elle a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès, les arrêts de travail et les frais d'obsèques ainsi que des contrats obsèques vie entière. Pronoé Prévoyance a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 26 novembre 2021 sans activité¹. La Mutuelle de Poitiers Assurances détient 99,9 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance (la société Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire, la SAS Barruel et Giraud, société de courtage, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance).

Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

4 place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS CEDEX 09

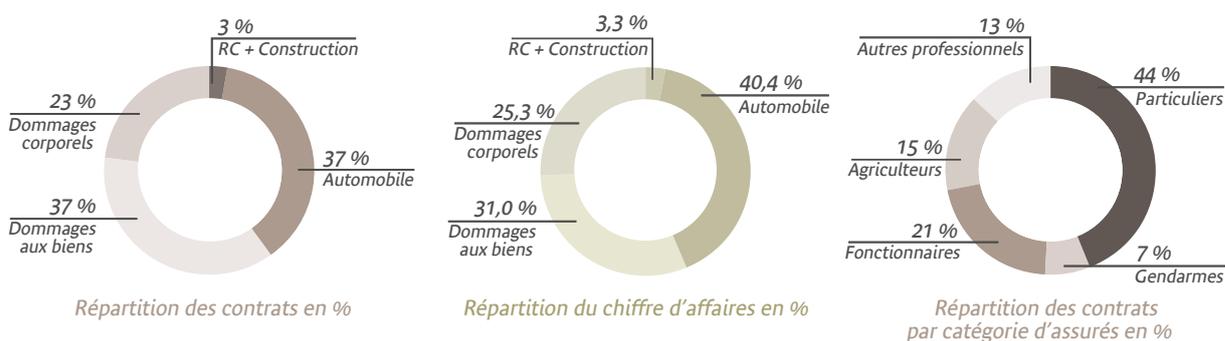
Commissaires aux Comptes

Cabinet HSF AUDIT
et
Cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT

1.1.2 Activité de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers exerce son activité en France. Spécialiste de l'assurance des particuliers, des artisans, des professionnels de proximité et des agriculteurs, elle propose une protection complète à ses Sociétaires :

Données au 31.12.2021 :



Son offre de protection couvre les domaines suivants :

- Santé et famille : complémentaire santé individuelle et collective, protection des accidents de la vie, assurance scolaire, protection juridique.
- Dommages aux biens : multirisque habitation, multirisque professionnelle, multirisque agricole.
- Automobile : 4 roues, 2 roues, tracteurs.
- Épargne, retraite et prévoyance en partenariat avec AG2R La Mondiale et Suravenir.

1- Au cours du second trimestre 2022 un dossier d'agrément sera déposé auprès de l'ACPR pour la SA Pronoé Prévoyance visant l'obtention de l'agrément pour les branches 1, 2, et 20. Le projet étant de démarrer l'activité fin 2022.

1.1.3 Faits marquants pendant la période de référence

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par le contexte de pandémie Covid-19, année au cours de laquelle nous avons démontré notre capacité à ajuster notre organisation et nos procédures face aux différentes vagues de Covid-19 et à la réglementation afférente.

L'exercice 2021 s'est par ailleurs déroulé dans un contexte de concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance de particuliers et de professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs), ainsi que dans un contexte réglementaire toujours mouvant et offrant peu de stabilité pour le pilotage des activités.

L'activité est principalement caractérisée par :

- Un contexte de pandémie Covid-19 qui s'est poursuivi, ayant eu toutefois des impacts sur notre activité plus faibles qu'en 2020.
- La progression du chiffre d'affaires est en évolution de + 6,21 % avec un développement commercial dynamique dans l'ensemble des branches.
- La sinistralité est globalement contenue en brut et en net de réassurance.
- La provision d'égalisation est alimentée en net pour un montant de près de 15 M € et s'élève ainsi à plus de 82 M €.
- La constitution d'une provision de ristourne de cotisations de 5 666 703 € a permis, en 2022, de verser 6 932 494 € à tous nos Sociétaires (particuliers et professionnels) titulaires d'un contrat automobile et représentant 3 % de leurs cotisations automobiles 2021.
- Les frais généraux restent maîtrisés et représentent 23,75 % de notre chiffre d'affaires.
- Le résultat financier est en augmentation avec toutefois une baisse récurrente des revenus obligataires plus que compensés par le retour de la distribution des dividendes et une baisse des charges non techniques.
- La baisse du taux de l'IS qui était à 33,33 % jusqu'en 2019, 31,50 % en 2020, pour atteindre 27,50 % en 2021.
- La création de la filiale SA Pronoé prévoyance le 26 novembre 2021 dans la perspective de la mise en œuvre d'une offre prévoyance sous réserve de l'agrément par l'ACPR, avec un investissement de 12 M € alloué au capital constitutif de la filiale SA Pronoé Prévoyance.

Le résultat de l'exercice 2021 de 14,7 M € permet une alimentation des fonds propres qui sont ainsi portés à près de 256 M €.

Malgré un contexte de pandémie Covid-19 qui perdure, la Mutuelle de Poitiers affiche en 2021 des résultats solides ainsi qu'une bonne santé financière ayant permis à l'entreprise en cohérence avec son statut mutualiste d'exprimer sa solidarité à l'égard des Sociétaires notamment par le versement d'une ristourne de cotisations.

1.2 RÉSULTATS 2021

1.2.1 Résultats de souscription

I COMPTE TECHNIQUE

Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 438 112 177 € amputées de la variation des cotisations non acquises pour 8 153 128 €, **soit des cotisations acquises à l'exercice** (avant cessions aux réassureurs) de **429 959 050 €**
- **des produits des placements alloués** au compte technique pour 20 924 695 € **et des autres produits techniques** pour 1 064 408 €, représentant ensemble **21 989 103 €**, soit 5,02 % du chiffre d'affaires,

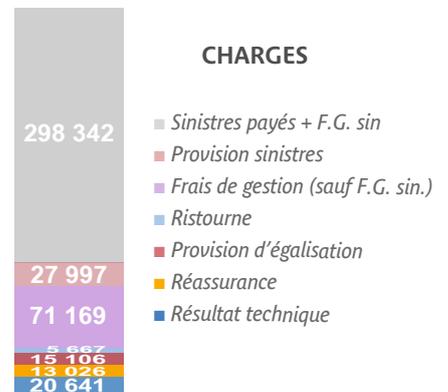
Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 319 867 823 €, en hausse de 9,77 % par rapport à 2020, qui se composent **des sinistres payés pour 298 342 329 €** (dont frais de gestion des sinistres pour 32 901 860 €), et de provisions techniques pour 21 525 494 €. À ces provisions techniques s'ajoutent les autres provisions non techniques de 6 471 779 € pour un **total de provisions de sinistres de 27 997 273 €** avant participation des réassureurs,
- **les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour 71 169 267 €**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 32 901 860 €, l'ensemble des frais de gestion représente 104 071 127 €, soit 23,75 % du chiffre d'affaires contre 24,26 % en 2020,
- **la provision de ristourne de cotisations pour 5 666 703 €, à verser en 2022 à nos Sociétaires et représentant 3 % de leurs cotisations automobiles 2021,**
- **la dotation à la provision d'égalisation pour 15 106 149 €, portant celle-ci à 82 496 378 €**. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,
- **la réassurance** représente une charge cette année de **13 025 857 €**.

Le **résultat technique net** représente **20 640 575 €**, en baisse de 5 887 962 € par rapport à l'année précédente.



Compte Technique 2021 en milliers d'euros

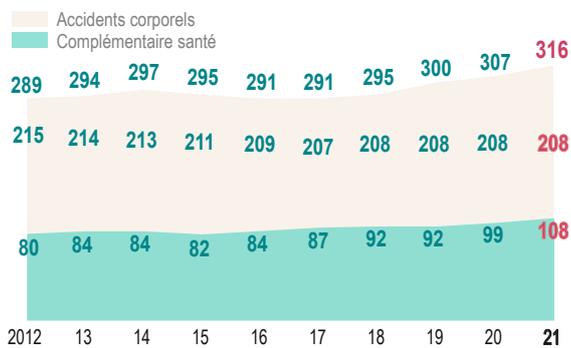


I- COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
1	Cotisations acquises	+	429 959 050	31 708 903	398 250 147	376 955 151
1a	Cotisations (chiffre d'affaires) = + 6,21 % / 2020	+	438 112 177	31 708 903	406 403 274	381 343 138
1b	Variation des cotisations non acquises	-	8 153 128	0	8 153 128	4 387 987
2	Produit des placements alloués	+	20 924 695	0	20 924 695	15 503 446
3	Autres produits techniques	+	1 064 408	0	1 064 408	292 054
4	Charges des sinistres :	-	319 867 823	17 687 709	302 180 114	274 203 786
4a	Prestations+frais payés (dont F de G: 32 901 860 €)	-	298 342 329	7 889 730	290 452 600	270 103 067
4b	Charges des provisions pour sinistres	-	21 525 494	9 797 980	11 727 514	4 100 719
5	Charges des autres provisions techniques	-	6 471 779	0	6 471 779	4 054 122
6	Participation aux résultats et Ristourne	-	5 666 703	0	5 666 703	8 449 714
7	Frais d'acquisition et d'administration :	-	62 817 586	995 337	61 822 249	58 932 951
7a	Frais d'acquisition	-	40 062 449	0	40 062 449	40 086 874
7b	Frais d'administration	-	22 755 137	0	22 755 137	19 826 523
7c	Commissions reçues des réassureurs	+	0	995 337	-995 337	-980 446
8	Autres charges techniques	-	8 351 681	0	8 351 681	7 702 753
9	Variation de la provision pour égalisation	-	15 106 149	0	15 106 149	12 878 787
RÉSULTAT TECHNIQUE :			33 666 432	13 025 857	20 640 575	26 528 537
FRAIS DE GESTION (y compris frais de gestion des sinistres / C.A).					23,75 %	24,26 %

RÉSULTATS PAR BRANCHE

ASSURANCES DE PERSONNES - DOMMAGES CORPORELS



Cette branche concerne d'une part les contrats complémentaire santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 315.850 et le chiffre d'affaires de 110,950 millions d'euros, soit 25,32 % de notre chiffre d'affaires total, en progression de 7,75 % par rapport à 2020.

• Complémentaires santé :

Les cotisations atteignent 90,61 millions d'euros, soit 20,68 % de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 8,91 % par rapport à 2020.

La branche santé est composée des contrats santé individuels et contrats collectifs.

Contrats santé individuels :

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaire santé individuels, les contrats Indemnité Journalière et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2021 est de 106.029 en hausse de 9,60 % par rapport à 2020. Cette forte croissance est liée à une progression des contrats complémentaires santé individuels proche de 7 % en 2021 due à la compétitivité de notre offre santé et aux actions menées par nos Agents qui nous ont permis de souscrire plus de nouveaux contrats notamment dans le cadre de la loi sur la résiliation à tout moment étendue aux contrats complémentaire santé en 2021. Cette croissance est aussi due au succès de notre nouveau contrat Parcours Hospi destiné à accompagner l'assuré durant toute son hospitalisation, complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Ce sont en effet plus de 2.800 contrats Parcours Hospi qui ont été souscrits en 2021 pour un total de 4.317 contrats à fin 2021.

Le nombre de contrats Indemnité Journalière est de 5.433 contrats en 2021 avec un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités journalières sont stables par rapport à 2020.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de 3,74 millions d'euros. Ce résultat tient compte d'une dégradation des dépenses de soins dentaires et audioprothèse dans le contexte de la réforme "100 % santé" et d'une stabilité des dépenses hospitalières et soins courants dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2021 est de 2.275 en hausse par rapport à 2020 de 8,64 %. Ce développement reste honorable dans un contexte concurrentiel et de développement d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI.

Le résultat de cette branche de 230 00 euros est satisfaisant...

• **Les assurances accidents** : elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options "Garantie des Accidents de la Vie (GAV)" et "Premium Accidents", les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...).

Les cotisations atteignent 20,3 millions d'euros, en hausse de 2,87 % par rapport à 2020, et représentent 4,64 % de notre chiffre d'affaires total en 2021

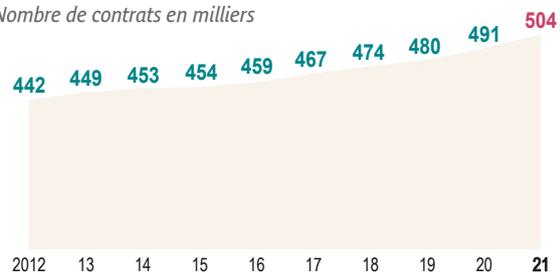
Le nombre de contrats fin 2021 est de 207.546 en baisse par rapport à 2020 de 0,21 %. Cette baisse résulte du transfert des contrats dits "assurance du conducteur" vers une garantie désormais incluse dans le contrat auto.

On constate cependant un développement toujours significatif du nombre de contrats garantie accidents de la vie. Fin 2021, 61.901 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et 90.818 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. Ce sont ainsi 1.363 Sociétaires de plus qu'en 2020 qui bénéficient de cette protection indispensable en cas d'accidents de la vie privée. Chaque année, 20.000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 6 fois plus que sur la route. C'est la première cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans... (source "Assurance Prévention").

Le résultat de cette branche ressort en gain favorable de 15,54 millions d'euros avec une sinistralité favorable en 2021.

ASSURANCES AUTOMOBILES

Nombre de contrats en milliers



Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 174,58 millions d'euros, en hausse de 6,10 % par rapport à 2020 avec un développement de 2,55 % du nombre de contrats. Ce chiffre d'affaires a augmenté de façon importante en comparaison à l'année 2020 dont le chiffre d'affaires de la branche automobile avait été impacté par les mesures de solidarité mises en place pour nos sociétaires les plus fragilisés par la crise sanitaire COVID-19.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2021 est de 504.004 en progression de 14,12 % depuis 2012.

Les assurances automobiles représentent 39,85 % de notre chiffre d'affaires total, contre 39,90 % en 2020.

L'année 2021 se solde par un résultat excédentaire de 6,4 millions d'euros*. La sinistralité a été favorablement impactée par les mesures de confinement ou limitations de déplacements mises en place durant la crise sanitaire entraînant une baisse des nombres de sinistres partiellement compensée toutefois par une majoration importante du coût des sinistres due à une inflation du prix des pièces détachées et des frais de réparation ainsi que la prise en charge par notre Mutuelle des frais liés aux mesures sanitaires mises en place par les réparateurs automobiles.

ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, CATASTROPHES NATURELLES ET PROTECTION JURIDIQUE

Nombre de contrats en milliers



Le nombre des contrats en vigueur fin 2021 est de 505.942, en progression de 1,93 % par rapport à 2020 et de 14,91 % depuis 2012.

Le chiffre d'affaires 2021 dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique inclus, s'élève à 136,6 millions d'euros, en progression de 5,1 %.

L'évolution de ce chiffre d'affaires tient compte de la progression du nombre de contrats et des indices de revalorisation des garanties. Il est comparé à l'année 2020 qui avait été sensiblement impactée par les mesures de solidarité mises en place pour les sociétaires les plus fragilisés par la crise sanitaire COVID-19.

Ces branches représentent 31,20 % du chiffre d'affaires contre 31,50 % en 2020. Malgré une sinistralité importante en dégâts des eaux liés aux nombreuses intempéries en 2021, la sinistralité clémente en tempête et grêle nous permet d'alimenter la provision d'égalisation tempête et attentat à hauteur de 15,1 millions d'euros la portant ainsi à plus de 82 millions d'euros et permettant à notre Société de faire face à des événements de grande ampleur, notamment climatiques. En matière de catastrophes naturelles, notre Société est intervenue pour les inondations de début d'année et fait face à nouveau en 2021, comme c'est le cas depuis quelques années, à une forte sinistralité sécheresse.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en gain de 4,7 millions d'euros.

RISQUES DIVERS

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,29 % du chiffre d'affaires total pour un montant de 14,35 millions d'euros en hausse de 6,01 % par rapport à 2020.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2021 est de 41.024, en hausse de 1,54 % par rapport à 2020.

Le résultat de cette branche ressort en perte de 10,56 millions d'euros, dans un contexte de sinistralité importante en Responsabilité Civile et Responsabilité Décennale et du fait de l'inflation tendancielle du coût des sinistres de la branche construction nécessitant à nouveau un important réajustement des provisions en 2021 dans le cadre du pilotage de cette branche.

Nombre de contrats en milliers



ACCEPTATIONS

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à la réassurance de la société L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,34 % ; elle génère en 2021 un excédent de 0,5 million d'euros après alimentation de 0,1 million d'euros de la provision d'égalisation.



* Ce résultat tient compte notamment de la ristourne de cotisations 2020 versée aux Sociétaires (2% de la cotisation de leurs risques de particulier et professionnel).

1.2.2 Résultats des investissements

I COMPTE NON TECHNIQUE

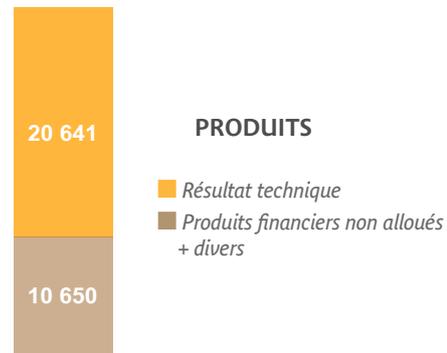
Les produits des placements non alloués au compte technique ainsi que les autres produits non techniques et les produits exceptionnels s'élèvent à **10 650 387 €**.

Par ailleurs, les charges de placement non allouées au compte technique ainsi que les autres charges non techniques et les charges exceptionnelles s'élèvent à **4 698 543 €**.

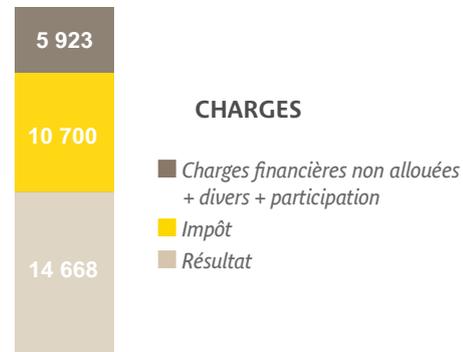
Les profits provenant de la réalisation des placements non alloués, des autres résultats non techniques et du résultat exceptionnel s'élèvent à **5 951 844 €**.

Après impôt sur les Sociétés et taxe sur les excédents de provisions techniques pour 10 699 874 €, le bénéfice de l'exercice, s'élève à **14 668 165 €**. Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne une augmentation de **15 144 004 €** de nos fonds propres, soit 3,46 % des cotisations émises.

Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de 58,4 % du chiffre d'affaires.



Compte non Technique 2021 en milliers d'euros



III-COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations N	Opérations N-1
1 Résultat technique :	+	20 640 575	26 528 537
3 Produits des placements :	+	37 794 586	32 467 100
3a Revenus des placements	+	31 509 896	27 139 103
3b Autres produits des placements	+	1 030 743	57 310
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	5 253 948	5 270 687
5 Charges des placements :	-	10 774 179	12 447 326
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	2 953 929	4 529 013
5b Autres charges des placements	-	3 337 111	4 244 484
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	4 483 139	3 673 828
6 Produits des placements transférés	-	20 924 695	15 503 446
7 Autres produits non techniques	+	919 458	917 978
8 Autres charges non techniques	-	855 179	1 028 698
9 Résultat exceptionnel :	+/-	-208 147	-2 939 798
9a Produits exceptionnels	+	1 204 599	1 564 090
9b Charges exceptionnelles	-	1 412 746	4 503 888
10 Participation des salariés	-	1 224 381	1 280 000
11 Impôt sur les bénéfices	-	10 699 874	12 463 198
12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE		14 668 165	14 251 150
Renforcement des fonds propres :		15 144 004	14 694 154
Fonds propres / CA		58,36 %	58,31 %

1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A fin 2021, le montant global de nos placements en valeur de réalisation a augmenté de 54,7 millions d'euros à 1 153,4 millions d'euros (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds), soit une variation de + 5 %.

En 2021, nous constatons une hausse, en valeur absolue, des revenus des placements de 16,1 % à 31,5 millions d'euros (27,1 millions d'euros en 2020) avec :

- Une forte augmentation des revenus du portefeuille actions détenu en direct qui se sont établis à 7,8 millions d'euros (2 millions d'euros en 2020) grâce à un dividende exceptionnel de 4,7 millions d'euros et à une reprise des versements des dividendes après les reports ou les non versements en 2020 du fait de la crise sanitaire au Covid-19 ;
- Une progression de 2,4 % de nos revenus immobiliers qui s'établissent à 8 millions d'euros (7,8 millions d'euros en 2020) ; Une nouvelle dégradation de nos revenus obligataires en baisse de 10,6 % à 15,3 millions d'euros (17,1 millions d'euros en 2020) dans un contexte de taux d'intérêt bas voire négatifs pour la partie courte de la courbe des taux.

Le tableau ci-dessous présente, par classe d'actifs, sur la période de référence, la répartition en montant des revenus des placements, le poids en pourcentage des revenus des placements, le poids en pourcentage des placements en valeur de réalisation et le ratio revenus des placements/valeur de réalisation des placements.

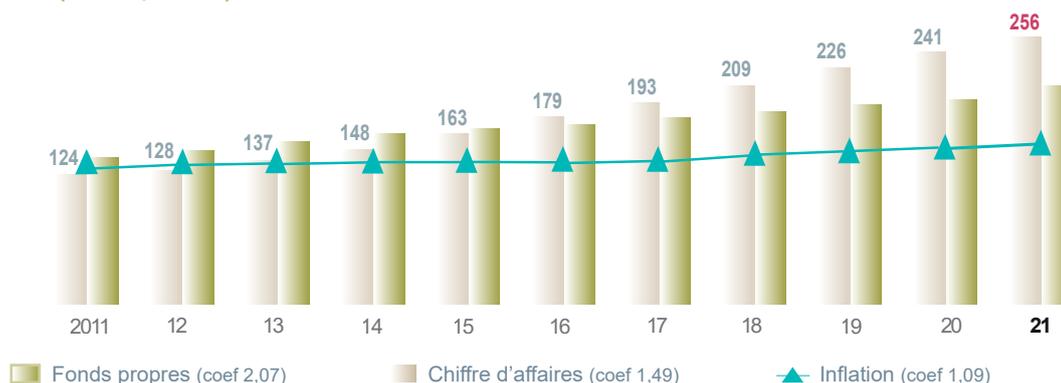
Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2021	Revenus des placements	Poids en % des revenus	Poids en % des placements	Revenus des placements/valeur de réalisation
GLOBAL (1 153.4 M €)	31.5 M €	100 %	100 %	2,8 %
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (217.8 M €)	8 M €	25,4 %	18,88 %	3,7 %
Actions et OPCVM actions (152.9 M €)	8.1 M €	25,8 %	13,26 %	5,3 %
FCPR, OPCVM diversifiés et fonds d'infrastructures (40.9 M €)	0.1 M €	0,4 %	3,54 %	ns
Obligations, OPCVM obligataires et fonds de dettes privées (708.7 M €)	15.3 M €	48,4 %	61,45 %	2,15 %
SICAV monétaires, prêts et dépôts (33.1 M €)	0.1 M €	0,1 %	2,87 %	0,1 %

En 2021, les fonds propres sont alimentés, après affectation par l'Assemblée générale du 13 mai 2022, de l'intégralité du résultat de l'exercice auquel a été ajouté le produit des droits d'adhésion, soit au total une augmentation de 15 144 004 €.

Pour rappel, en 2020, les fonds propres ont été alimentés, après affectation par l'Assemblée générale, de l'intégralité du résultat de l'exercice auquel a été ajouté le produit des droits d'adhésion soit au total une augmentation de 14 694 154 €.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fonds propres comparée à l'évolution de l'inflation et du chiffre d'affaires entre 2011 et 2021.

Évolution des fonds propres (en millions d'euros) comparée à l'évolution de l'inflation et du chiffre d'affaires entre 2011 et 2021 (base 124 en 2011)



L'ensemble constitue donc un exercice solide pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui a pu conformément à son statut et à ses valeurs mutualistes également exprimer sa solidarité à l'ensemble de ses sociétaires. En effet, dans le contexte actuel de pandémie Covid-19 qui a pu générer des préoccupations pour nos assurés, plutôt que d'alimenter seulement les fonds propres qui sont déjà solides, a été décidé, en séance du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021 et pour la troisième année consécutive, le versement d'une ristourne de cotisations à tous nos Sociétaires (particuliers et professionnels) titulaires d'un contrat automobile et représentant 3 % de leurs cotisations automobiles 2021.

Cette ristourne de cotisations est en outre complémentaire aux nombreuses actions et budgets de solidarité que la Société a mis en œuvre depuis mars 2020 notamment à l'égard des Sociétaires les plus fragilisés par la pandémie Covid-19. Cette ristourne témoigne d'une gestion d'entreprise économiquement responsable et solidaire, d'une application concrète du statut mutualiste de la Mutuelle de Poitiers Assurances qui ne rémunère pas d'actionnaires mais qui agit dans l'intérêt premier de ses sociétaires-clients.

En conclusion, l'impact du contexte de pandémie Covid-19 sur l'activité de l'entreprise en 2021, est globalement maîtrisé et ne génère pas à ce jour d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité. A moyen terme, nous restons bien sûr vigilants aux effets économiques et sociaux de cette crise ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque climatique, le risque cyber, le risque géopolitique dans le contexte actuel de la crise ayant lieu à l'Est de l'Europe, le risque financier, et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

2 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2-1	Informations générales sur le système de gouvernance	14
2.1.1	Administration et direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances	14
2.1.2	La politique et les pratiques de rémunération	18
2.2	Exigences de compétence et d'honorabilité des personnes visées par la Directive Solvabilité 2	19
2-3	Gestion des risques	20
2.3.1	Description du système de gestion des risques de la Société	20
2.3.2	L'animation de la filière gestion des risques au sein de l'entreprise	21
2-4	L'ORSA: évaluation interne des risques et de la solvabilité	22
2-5	Système de contrôle interne	23
2.5.1	Description du système de contrôle interne de l'entreprise	23
2.5.2	Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité de l'entreprise	24
2-6	Fonction Audit Interne	25
2.6.1	Mise en œuvre de la Fonction Audit interne de l'entreprise	25
2.6.2	Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées	25
2-7	Fonction Actuarielle	26
2-8	Sous-traitance	26
2.8.1	Description de la politique de sous-traitance de l'entreprise	26
2.8.2	Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée par l'entreprise	26
2-9	Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité	27

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2.1.1 Administration et direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise et de proposer les stratégies. Il rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration qui a également pour missions d'arrêter les stratégies proposées par le Directeur Général et d'assurer le contrôle de l'activité. Le Conseil d'Administration quant à lui rend compte à l'Assemblée Générale, cette dernière ayant notamment pour objet d'approuver les comptes de la Société et de procéder aux modifications statutaires.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration de gestion ou de contrôle conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux Statuts de l'entreprise et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

2.1.1.1 Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS HONORAIRES

M Henri MARCEL,
Ingénieur Agronome (INA).

Maître Yves MUSEREAU,
Avoué Honoraire près la Cour
d'Appel de Poitiers.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX HONORAIRES

M. Maxime-Henri DÉSSERT
M. Olivier DÉSSERT



De gauche à droite : B. Moulouguet, Gl F. Kern, M. de Vasselot, C. Allard, A. de Cambourg, D. de La Grandière, H. des Courtis, C. Aubin, P. de Lassée, Gl J-M. Olivieri.

Assis : B. Bonnisseau, Dr J. Drouineau, E. Guillaumond.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENT

Docteur Jacques DROUINEAU, Ancien Radiologue, Ancien Interne, Ancien Chef de Clinique, Ancien Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

VICE-PRÉSIDENT

M Bruno MOULONGUET, Ancien Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

M Christian AUBIN, Ancien Doyen et Professeur à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

ADMINISTRATEURS

Mme Brigitte BONNISSEAU,
Vice-Présidente de la Représentation
départementale pour les Deux-Sèvres de
Fransylva en Poitou-Charentes. Sylviculteur.
Date de fin de mandat : 2023

Mme Donatienne de la GRANDIÈRE,
Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

Général (2S) François KERN,
1^{er} Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien
Directeur Général des services de la Mairie de
Chantilly. Date de fin de mandat : 2027

M Patrick de LASSÉE,
Ancien Président du Tribunal de Commerce de
Poitiers. Date de fin de mandat : 2027

Maître Anne de CAMBOURG,
Avocat associée au barreau de Poitiers. Date de
fin de mandat : 2027

ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

M. Cédric ALLARD, Inspecteur Régleur au sein du service "sinistre corporels" à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat 2023

M Médéric de VASSELLOT,
Ancien Directeur de l'innovation des méthodes et
process (OFI AM). Date de fin de mandat : 2023

Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI,
Ancien Conseiller pour la sécurité générale au
Cabinet du Directeur Général de l'Assistance
publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Date de
fin de mandat : 2023

M Hervé des COURTIS,
Ancien Courtier en réassurance. Date de fin de
mandat : 2023.

Mme Elisabeth GUILLAUMOND,
Gérante de la Société FABRIX. Date de fin de
mandat : 2027

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation et notamment de la Directive Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Il s'agit :

- du Comité Financier d'Audit et des Risques,
- du Comité Juridique, de Conformité, de Gouvernance et de Suivi des filiales,
- du Comité de Sélection et de Rémunération.

2.1.1.2 Le Directeur Général et les membres du Comité de Direction

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La Direction Générale de la Société est exercée par Stéphane Désert qui est secondé par Anne-Sophie Fraissinet et Thierry Gallet, Directeurs Généraux Adjoins. Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de Direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société.

Ce Comité se compose actuellement de neuf membres.



De gauche à droite : E. Ballif, T. Gallet, A. Rémy, M. Duflos, S. Désert, A-S. Fraissinet, E. Moreau, L. Machado, V. Albérola.

COMITÉ DE DIRECTION



Stéphane DÉSSERT
Directeur Général
Dirigeant Effectif

Anne-Sophie FRAISSINET

Directeur Financier et des risques *Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif*

- > Gestion des actifs mobiliers et immobiliers
- > Contrôle interne, conformité et reporting qualitatif
- > Établissement des comptes et fiscalité
- > Statistiques, données réglementaires, contrôle de gestion et reporting financier
- > Gestion des risques et de la solvabilité

*Directeur Technique assurance et de l'offre de services***Thierry GALLET**

*Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif*

- > Offre produits et études techniques
- > Expérience client
- > Production

**Emmanuel BALLIF**

Directeur Commercial, digital et communication externe

- > Inspection commerciale et réseaux de distribution
- > Communication externe et marketing
- > Développement commercial et plans d'actions
- > Transformation digitale
- > Formation et administration du réseau

**Évelyne MOREAU**

Directeur Organisation et Audit interne

- > Planification et suivi du plan projets de l'entreprise
- > Audit interne
- > Organisation et sujets transverses
- > Qualité réclamations et contentieux recouvrement

**Lionel MACHADO**

Directeur de l'Informatique et des systèmes d'information

- > Architecture informatique
- > Digitalisation
- > Développement des applicatifs métiers
- > Moyens, Réseaux, Téléphonie

**Valérie ALBÉROLA**

Directeur des Ressources humaines et communication interne

- > Gestion du personnel et des relations sociales
- > Services généraux
- > Formation
- > Communication interne

**Augustin RÉMY**

Directeur de l'Indemnisation

- > Indemnisation
- > Performance sinistres
- > Services et partenariats

**Marie DUFLOS**

Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général

- > Juridique
- > Secrétariat Général et gouvernance
- > Conformité
- > Organisation et Secrétariat du Directeur Général



2.1.1.3 Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2

Dans son système de gouvernance, la Mutuelle de Poitiers a procédé à la nomination des fonctions clés conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances. Le tableau ci-dessous indique quelles sont ces fonctions et leurs attributions réglementaires :

Fonction	Attributions - les Responsables des fonctions clés au sens de la Directive solvabilité 2 s'acquittent de toutes les missions suivantes :
Gestion des Risques	<p>Article 269 du Règlement délégué et R 354-2-3 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en lien avec la Direction de l'entreprise et les autres responsables de fonctions clés ; - assurer le suivi du système de gestion des risques ; - assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ; - rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions telles que la stratégie de l'entreprise, les projets et investissements de grande ampleur ; - identifier et évaluer les risques émergents.
Conformité	<p>Articles 270 du Règlement délégué et R 354-4-1 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ; - définir les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité ; - évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité ; - conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'Administration sur toutes questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et à leur exercice ; - évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ; - identifier et évaluer le risque de conformité.
Audit interne	<p>Articles 271 du Règlement délégué et R 354-5 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ; - adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ; - communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration ; - émettre des recommandations ; - soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ; - s'assurer du respect des décisions prises sur la base des ces recommandations ; - si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit ; - évaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.
Actuarielle	<p>Articles 272 du Règlement délégué et R 354-6 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ; - garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ; - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ; - vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ; - comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; - lorsqu'elle compare les meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, la fonction actuarielle évalue la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploite les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours ; - informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L. 322-3-2 du Code des Assurances ; - fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; - superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R. 351-13 du code des assurances ; - contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionnée à l'article L. 354-2, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L. 354-2 ; - la fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

Chaque responsable de fonction clé a été nommé par le Directeur Général et sa nomination a fait l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les responsables de ces fonctions exercent leur activité sous l'autorité directe d'un Dirigeant Effectif (Directeur Général et Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif, cf. infra organigramme GRCS), le Directeur Général étant régulièrement informé par les responsables de fonction clé de sujets relevant de leur périmètre d'activité. Les responsables des fonctions clés Gestion des Risques, Conformité et Actuariat sont placés sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des risques, Second Dirigeant Effectif de l'entreprise, pour l'exercice des missions de leurs fonctions afin d'assurer leur indépendance et leur autorité nécessaire leur permettant d'exercer leur mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise.

Le Responsable de la Fonction Audit Interne, quant à lui exerce son activité sous l'autorité du Directeur Général.

Les responsables de fonctions clés travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et s'appuient sur l'ensemble des collaborateurs de la Société pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Ils sont membres des structures internes de gouvernance nécessaires à l'exercice de leurs missions et participent à des réunions et groupes de travail externes (France Assureurs, ROAM...).

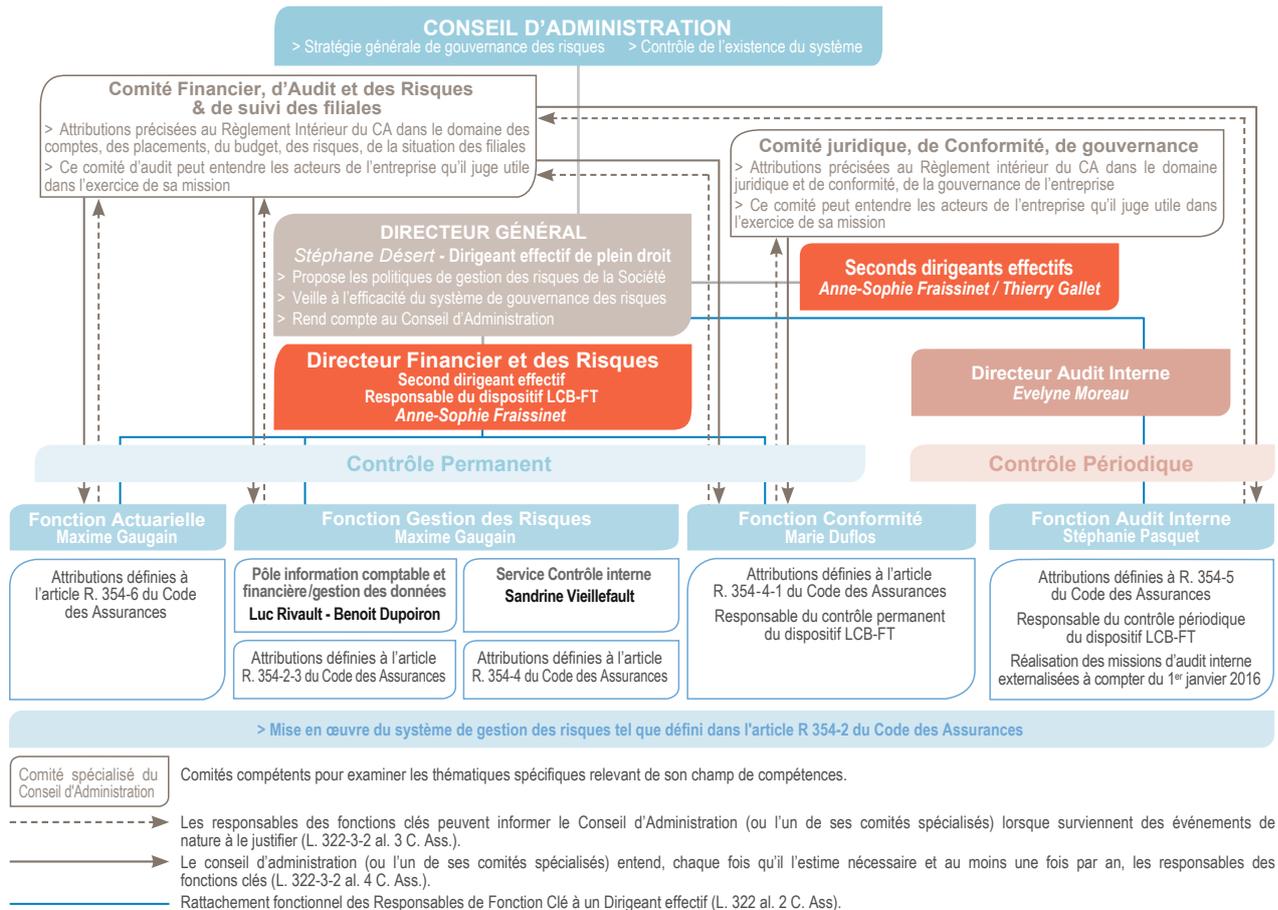
Les responsables de fonctions clés disposent des ressources et du positionnement nécessaires pour leur permettre d'accomplir leurs missions avec efficacité.

Les responsables des fonctions clés rendent compte au Directeur Général et/ou au Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint au moins annuellement en lui fournissant le reporting détaillé prévu par la réglementation.

Le Conseil d'Administration (via ses comités spécialisés ou directement) entend au moins une fois par an les responsables des fonctions clés et dispose de la possibilité de les consulter dès qu'il le souhaite. Outre cette audition à minima annuelle des responsables des fonctions clés, chaque responsable d'une fonction clé doit pouvoir informer, directement et de sa propre initiative le Conseil d'Administration d'éventuels problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution de sa mission. Ce pouvoir d'information du Conseil d'Administration s'exerce selon une procédure d'alerte validée par les membres du Conseil d'Administration.

L'organigramme "gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers", ci-dessous présenté, synthétise au 1^{er} janvier 2022, les attributions allouées aux différents acteurs de la gouvernance des risques en fonction de leurs compétences. Il assure une séparation appropriée des responsabilités et indique le positionnement hiérarchique des dites fonctions mises en place dans l'entreprise de façon proportionnée à sa taille, sa nature et à la complexité de ses activités.

ORGANIGRAMME "GOUVERNANCE DES RISQUES DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES" - à effet du 1/01/2022



En 2021, les responsables de fonctions clés ont réalisé leurs missions. A noter que dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, les fonctions clés ont pu poursuivre chacune leurs activités.

2.1.1.4 Faits marquants 2021

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par le contexte de pandémie Covid-19, année au cours de laquelle nous avons démontré notre capacité à ajuster notre organisation et nos procédures face aux différentes vagues de Covid-19 et à la réglementation afférente.

La Mutuelle de Poitiers est restée organisée pour la continuité de sa gouvernance, l'exercice des fonctions clés, permettant de poursuivre l'ensemble de nos activités au service des sociétaires pendant cette période exceptionnelle de pandémie Covid-19.

Au regard de la gouvernance, l'ensemble des instances de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers a continué à fonctionner de manière efficace dans un format adapté à cette situation le cas échéant.

Ces adaptations ont été mises en place dans le respect de la loi "d'urgence pour faire face au Covid-19", promulguée le 23 mars 2020, de l'ordonnance n° 2020-321 permettant la simplification des conditions dans lesquelles les assemblées générales et les organes dirigeants collégiaux des personnes morales de droit privé se réunissent et délibèrent et du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 jusqu'au 31 juillet 2021.

Les comités de direction et l'ensemble des structures internes de gouvernance se sont quant à eux tenus à un rythme régulier, dans le respect des exigences sanitaires, pour organiser les activités de l'entreprise, et pour opérer un suivi.

Comme en 2020, une forte implication du Comité de Direction, des managers et des fonctions clés ainsi qu'un bon management de proximité et une forte mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise ainsi qu'un dialogue social régulier et constructif avec les instances représentatives du personnel, ont permis la continuité de toutes les activités au service de nos Sociétaires.

(1) Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison du covid-19.

La capacité de l'entreprise à poursuivre globalement son plan projet a été également préservée. C'est ainsi que nous avons poursuivi en 2021 nos travaux de construction d'une offre prévoyance. Cette nouvelle activité prévoyance dont le lancement est prévu fin 2022, nécessite l'obtention de l'agrément de l'ACPR et la création d'une nouvelle structure juridique ayant le statut de filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances. A cet effet, l'Assemblée Générale constitutive de la Société anonyme Pronoé Prévoyance s'est réunie le 8 octobre 2021 pour notamment adopter les Statuts et la société a été immatriculée, sans activité, au registre du commerce et des sociétés de Poitiers le 26 novembre 2021. Elle exercera, après agrément de l'ACPR, une activité vie et non-vie. Elle a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès, les arrêts de travail et les frais d'obsèques ainsi que des contrats obsèques vie entière.

2.1.2 La politique et les pratiques de rémunération

2.1.2.1 Les principes de rémunération à la Mutuelle de Poitiers

La rémunération doit permettre de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

Elle doit aussi revêtir un caractère à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants.

La politique de rémunération établie par la Mutuelle de Poitiers participe à la gestion des risques :

- elle assure une cohérence entre les comportements de ses collaborateurs et ses objectifs à long terme. Les collaborateurs ne sont pas encouragés par le système de rémunération à prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ;
- elle interdit tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la Société. En particulier, elle encadre la rémunération des personnes susceptibles de prendre des risques (membres du Comité de Direction, membres du Conseil d'Administration, titulaires des fonctions clés) ;
- elle évite les conflits d'intérêts en mettant en place notamment un mode de rémunération des acteurs de la Mutuelle de Poitiers permettant d'éviter des comportements non conformes aux intérêts des sociétaires au Siège social et dans les agences commerciales ;
- elle promeut un bon climat social et la stabilité du personnel. Il est dans l'intérêt de la Société de bien connaître ses collaborateurs afin de limiter le turn over. Cette stabilité permet à ses collaborateurs, attachés à l'entreprise, d'être plus compétents et plus fiables. Cette fiabilité contribue à une politique de gestion saine et effective des risques (moins de risques d'erreurs, limitation du risque de fraude notamment).

Sur la période de référence, aucune transaction importante n'a été conclue avec des actionnaires (une Société d'assurance mutuelle n'en disposant pas), des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.1.2.2 Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation, les Statuts de la Mutuelle de Poitiers prévoient la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article R 322-55-1 qui prévoit que les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les administrateurs ne perçoivent donc pas de rémunération mais une indemnité forfaitaire (en relation avec le temps passé) d'un montant modeste, liée à leur présence :

- ▶ aux séances mensuelles du Conseil d'Administration de la Société (11 réunions par an), et/ou
- ▶ à la réunion d'un Comité spécialisé du Conseil, dont ils sont membres, lorsque celui-ci se réunit un jour différent de la séance du Conseil.

Cette indemnité mensuelle, forfaitaire, varie selon la fonction occupée au sein du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Administrateur).

Les indemnités versées aux administrateurs, allouées dans le cadre d'une enveloppe annuelle globale validée par l'Assemblée Générale, ne contiennent pas de part variable et ne peuvent générer de conflit d'intérêt.

Par ailleurs, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour assister aux séances du Conseil (ou pour mener toute mission qui leur aurait été confiée par ce dernier) leur sont remboursés.

2.1.2.3 Information sur les pratiques applicables aux Dirigeants Effectifs et aux autres membres du Comité de Direction

Les droits à rémunération des Dirigeants Effectifs (Directeur Général et Directeurs Généraux Adjointes) et des autres membres du Comité de Direction sont les mêmes que ceux du personnel salarié de l'entreprise (cf. point 2.1.2.4). La rémunération du Directeur Général est fixée par le Comité de Sélection et de Rémunération du Conseil d'Administration, celle des autres membres du Comité de Direction étant fixée par le Directeur Général.

En outre, les membres du Comité de Direction peuvent percevoir en complément de leur salaire fixe un bonus annuel plafonné de rémunération, ne pouvant excéder 10 % du salaire annuel pour le Directeur Général, 8 % pour les Directeurs Généraux Adjointes et 5 % pour les autres membres du Comité de Direction. Les plafonds et modalités sont encadrés au sein de la politique de rémunération de l'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration. Il n'existe pas de système de variable sur objectif afin d'assurer une gestion saine et efficace et une prise de risque non excessive.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. En ce qui concerne les dispositifs de retraite complémentaire, les Dirigeants Effectifs et les autres membres du Comité de Direction bénéficient, comme tous les salariés d'un régime "article 83" et en supplément, lié à leur appartenance à cette catégorie, d'un régime "article 39", permettant sous réserve de conditions définies dans le règlement du régime de recevoir un complément de retraite (dans la limite de 15 % de la rémunération). Ce régime est impacté par l'ordonnance du 3 juillet 2019 qui stipule qu'aucun nouvel adhérent ne peut entrer dans le régime et qu'aucun nouveau droit (notamment d'ancienneté) ne peut être acquis pour les salariés existants, pour des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2020.

2.1.2.4 Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers

Les principes de rémunération des salariés sont définis dans la politique de rémunération de l'entreprise, validée annuellement par le Conseil d'Administration.

L'ensemble du personnel salarié perçoit une rémunération fixe, versée sur 13,5 mois (avec un 13^{ème} mois en décembre et une prime de vacances, représentant ½ mois de salaire, au mois de mai). Au cours d'une réunion annuelle, en novembre ou décembre, les partenaires sociaux discutent avec la Direction générale des différentes enveloppes d'évolutions salariales (notamment les éventuelles mesures collectives) dans le but de signer un accord sur les salaires. Dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont évoqués les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, l'épargne salariale, les travailleurs handicapés et l'égalité professionnelle.

Les salariés bénéficient en outre d'un accord d'intéressement, et d'un accord de participation. Cette rémunération variable est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise, avec abondement de l'employeur et d'un plan d'épargne retraite d'entreprise (régime "article 83").

Enfin, pour le personnel des agences salariées, en charge de la distribution des contrats d'assurance, des primes de production et challenges commerciaux constituent une part variable de rémunération. Les règles d'attribution sont fixées et encadrées par le plan d'action commerciale annuel. Ces rémunérations représentent moins de 10 % de la rémunération brute annuelle du personnel concerné et ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

2.1.2.5 Information relative aux agents généraux

Les rémunérations de cette catégorie sont composées :

- D'un commissionnement sur les cotisations selon les dispositions prévues par les Accords ;
- D'un intéressement, défini par les accords conclus entre la Direction et le Bureau du Syndicat des Agents ;
- D'un intéressement lié à la production, dont la valeur est définie chaque année par le plan d'action commerciale annuel ;
- D'un intéressement lié aux résultats de l'entreprise lorsque ceux-ci le permettent ;
- D'une indemnisation partielle et sous condition du temps passé à la gestion d'évènements exceptionnels, notamment climatiques, qui perturbent le fonctionnement normal de l'agence par un nombre exceptionnel de sinistres à gérer.

Les modalités de rémunération des agents ont été mises en place avec le souci d'éviter les fluctuations importantes, source d'instabilité des situations. Ainsi, la part de l'intéressement et la gratification prévue par le concours de production, ainsi que l'éventuelle participation aux résultats ne représentent qu'une part accessoire du commissionnement général.

Ces systèmes de rémunération ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

2.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ DES PERSONNES VISÉES PAR LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2

Dans le cadre de sa politique "compétences et honorabilité", la Mutuelle de Poitiers a mis en place des procédures visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées, selon les cas, de façon individuelle et/ou collective (cf. schéma ci-dessous) et font l'objet d'un suivi permanent, notamment par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans le cadre :

Appréciation des exigences de compétences et d'honorabilité

	Compétences		Honorabilité
	Collective	Individuelle	
<ul style="list-style-type: none"> - de la procédure de notification obligatoire de la nomination ou du renouvellement des Dirigeants effectifs et/ou de l'une des quatre fonctions clés réglementaires (<i>gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle</i>) dans un délai de 15 jours suivant leur nomination ou leur renouvellement, ou encore, - de sa possibilité d'opposition à la poursuite du mandat d'un membre du Conseil d'Administration lorsque celui-ci ne remplit pas ou plus les conditions d'honorabilité ou les conditions de compétence et d'expérience qui lui sont applicables. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organe collégial de surveillance et de contrôle (Conseil d'Administration) - <i>Marché de l'assurance.</i> - <i>Stratégie de l'entreprise.</i> - <i>Modèle économique de l'entreprise.</i> - <i>Système de gouvernance de l'entreprise.</i> - <i>Gouvernance des risques.</i> - <i>Analyse financière et actuarielle.</i> - <i>Cadre et exigences réglementaires.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dirigeants effectifs de l'entreprise au sens de la Directive Solvabilité 2 : - <i>domaine de compétence et pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques de l'entreprise,</i> - <i>implication dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise notamment en matière de stratégie, de budget ou de question financière.</i> ✓ Responsables des fonctions clés au sens de la Directive Solvabilité 2 : - <i>domaine de compétence relevant de leur périmètre d'intervention tel que prévu par la Réglementation.</i> 	

Évaluation de la compétence :

L'évaluation de la compétence d'une personne se fait par l'appréciation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et le cas échéant de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs d'activité tels que le financier, l'actuariat, le juridique par exemple. Cette analyse, effectuée notamment au moyen du curriculum vitae du candidat, tient compte de la fonction occupée et des différentes missions confiées (Dirigeants effectifs, Responsables de fonctions clés réglementaires, membres du Conseil d'Administration : Président du Conseil d'Administration, Président d'un Comité spécialisé, administrateur).

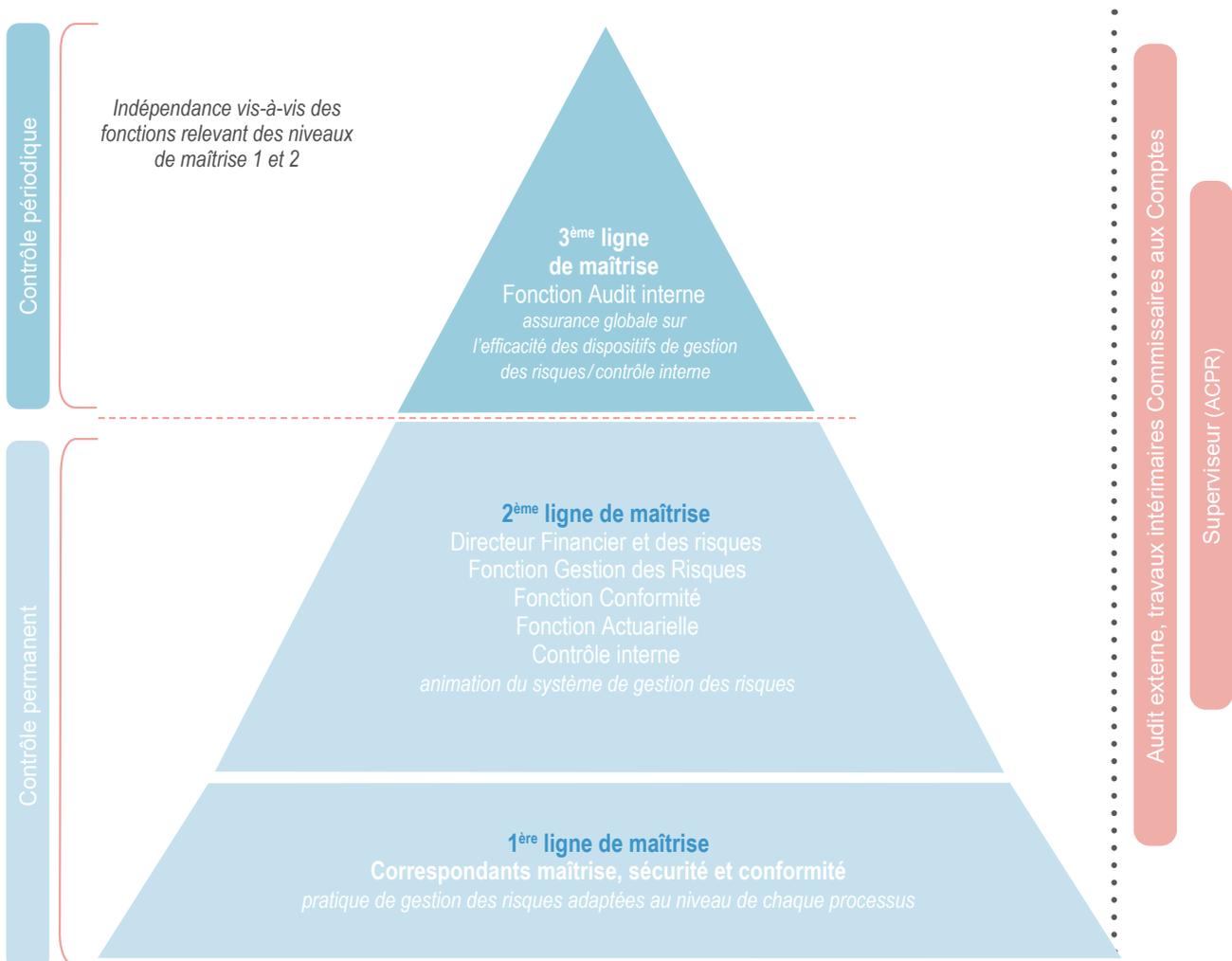
Évaluation de l'honorabilité :

Les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés doivent à tout moment disposer de l'honorabilité nécessaire pour garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise. A cette fin, l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés, est effectuée au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), et, le cas échéant, d'une attestation sur l'honneur d'honorabilité (notamment dans le cadre du suivi annuel du respect de cette exigence par les Administrateurs).

2.3 GESTION DES RISQUES**2.3.1 Description du système de gestion des risques de la Société**

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs étroitement liés (nous parlons alors de système de gestion des risques) dont l'action se situe sur le long terme. Leur finalité est une gestion des risques efficace permettant de s'assurer d'une maîtrise suffisante des risques identifiés afin que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

A la Mutuelle de Poitiers, le système de gestion des risques est structuré en trois lignes de maîtrise des activités synthétisé dans le schéma ci-dessous :



Organisation du système de gestion des risques/maîtrise des activités de la Mutuelle de Poitiers

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les "correspondants maîtrise, sécurité et conformité", responsables de l'identification, de l'évaluation et du traitement des risques, notamment par la mise en place de procédures et de contrôles adéquats portant sur les processus/activités dont ils ont la charge.

Cette première ligne permet la maîtrise des activités au jour le jour en mettant en œuvre les pratiques de gestion des risques adaptées au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de maîtrise est constituée essentiellement des fonctions dédiées à l'animation du système de gestion des risques qui disposent d'une expertise particulière en matière de gestion et de contrôle des risques.

Cette ligne de maîtrise a pour objectif la structuration et la maintenance de l'ensemble du dispositif de maîtrise des activités de l'entreprise en :

- Assistant les opérationnels dans l'identification, l'évaluation et le traitement des principaux risques relevant de leur domaine d'expertise ;
- Contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents et en opérant le cas échéant des contrôles de 2^{ème} niveau ;
- Développant et harmonisant les bonnes pratiques ;
- Établissant le reporting approprié aux instances de gouvernance.

Ces deux lignes de maîtrise constituent le contrôle permanent.

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités - une fonction audit interne, indépendante et rattachée au plus haut niveau de l'organisation, fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de gouvernance (cf. point spécifique supra dans ce rapport). Cette assurance globale couvre l'efficacité du contrôle permanent et de la gouvernance de l'organisation. L'audit interne porte sur l'ensemble des éléments du dispositif de gestion des risques (processus d'identification et d'évaluation) et du dispositif de contrôle interne (atténuation des risques).

Cette troisième ligne de maîtrise constitue le contrôle périodique.

Des intervenants externes peuvent également être amenés à examiner nos dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne (cf. supra schéma).

La gestion des risques et le contrôle interne s'appuient sur un système de gouvernance des risques structuré afin, d'une part, de piloter les activités de gestion des risques au sein de la Société (détection, mesure, contrôle, gestion et déclaration en permanence des risques) et, d'autre part, d'organiser le reporting de gestion de risques vers les différents organes de gouvernance.

Ce système de gouvernance, qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité, comprend une structure organisationnelle adéquate, répondant aux articles L.354-1 et suivants du code des assurances, avec une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités. Il intègre les exigences Solvabilité 2 en matière de "dirigeant effectif", de "fonctions clés" et de compétence et honorabilité ("fit & proper").

Ce système de gouvernance a fait l'objet de développements dans le point 2.1 ci avant de ce document et l'organigramme "gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers" en synthétise l'organisation. Cet organigramme permet de présenter les processus et procédures de reporting relatifs à la gestion des risques (cf. organigramme 2.1.1.3).

Dans le cadre du système de gestion des risques de la Mutuelle de Poitiers, le Directeur Général propose la stratégie de gestion de risques au Conseil d'Administration qui la valide. Le Directeur Général et les membres du Comité de Direction ont en charge sa mise en œuvre, et en rendent compte au Conseil d'Administration.

Pour traiter les risques les plus significatifs de la Mutuelle de Poitiers, les différents acteurs de l'entreprise dédiés à la gestion des risques (correspondants "maîtrise, sécurité et conformité", contrôle interne, fonctions gestion des risques, conformité, audit interne) s'appuient notamment sur un outil "SIGR" (Système d'information de Gestion de Risques).

Ce progiciel permet des possibilités d'interactions différentes sur les modules selon le profil affecté aux différents protagonistes concernés par le dispositif de gestion de risque.

Les résultats de ces travaux (cartographie des risques, suivi des risques résiduels, gestion des incidents) sont communiqués périodiquement aux différentes instances traitant de la gestion des risques (cf. point ci-après).

Dans la politique ORSA, nous détaillons le périmètre d'intervention de chaque instance de gouvernance au regard de la gestion des risques.

La mise en place de la stratégie de gestion des risques de la Société permet à la Mutuelle de Poitiers d'évaluer tous les risques liés à son activité et de déterminer les besoins en capital correspondants.

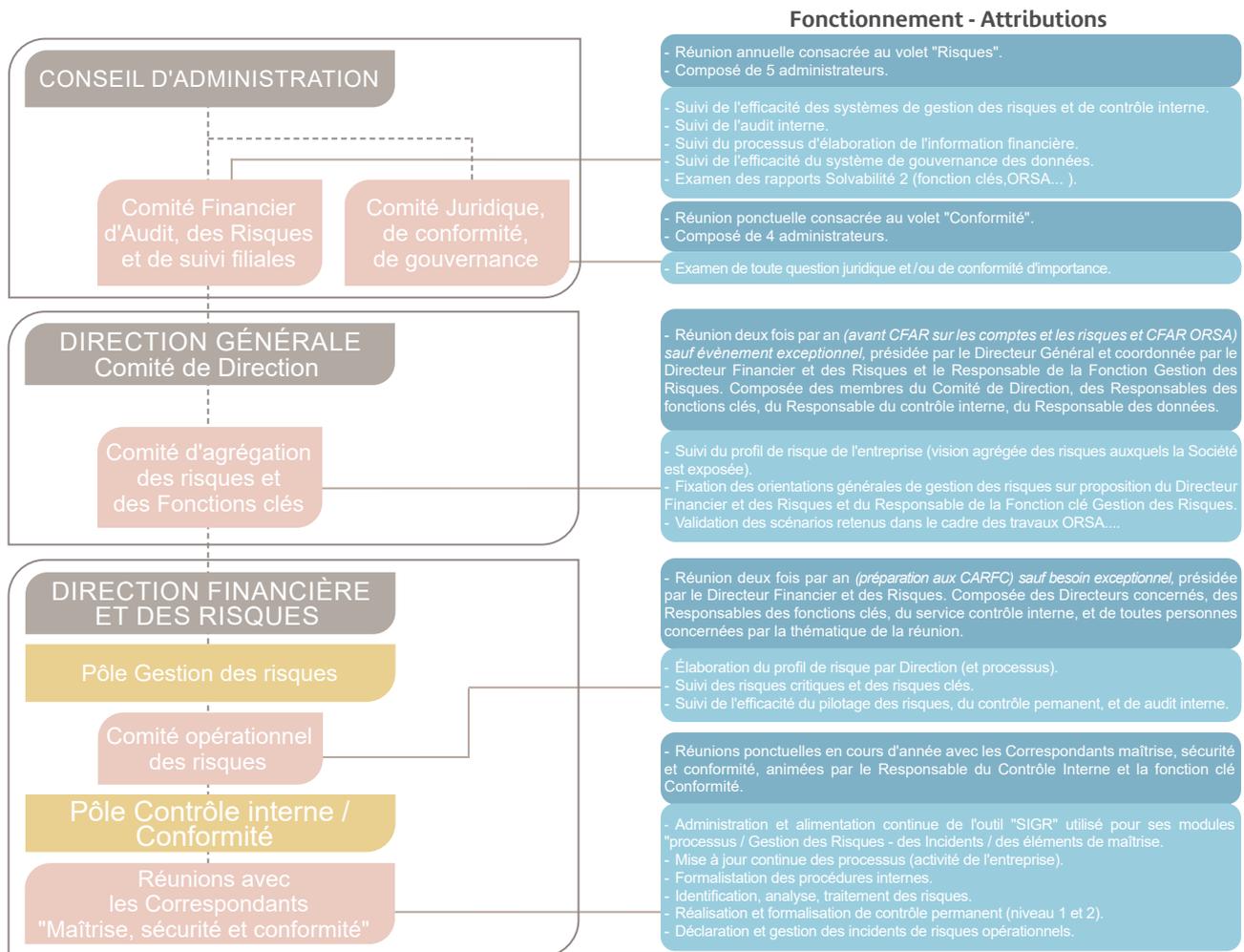
Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques climatiques, les risques géopolitiques et Cyber et le risque de conformité.

2.3.2 L'animation de la filière gestion des risques au sein de l'entreprise

Le pilotage effectif et quotidien du dispositif de gestion de risques relève du Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint qui s'appuie tout particulièrement sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques ainsi que sur les responsables des autres fonctions clés, le service contrôle interne et sur l'ensemble des correspondants "maîtrise, sécurité et conformité" déployés dans l'entreprise.

L'organigramme ci-après synthétise la structure organisationnelle, le fonctionnement, les attributions et la fréquence des réunions de chaque organe de gouvernance en matière de gestion des risques.

ORGANISATION DES COMITÉS "GESTION DES RISQUES" DE LA MUTUELLE DE POITIERS MAJ 01/01/2022



Conformément à la réglementation, le Responsable de la Fonction Gestion des risques participe activement au dispositif de gestion des risques de l'entreprise dont il doit faciliter la mise en œuvre. Pour cela, il assiste les dirigeants dans le pilotage des risques, les informe et les conseille sur l'exposition aux risques dans les dossiers majeurs en participant notamment aux différentes instances dédiées aux risques. Il maintient une vue globale du profil de risque de l'entreprise, identifie les risques émergents et alerte le cas échéant. L'ORSA s'inscrit dans ce cadre. Il participe également à l'élaboration de la politique de gestion des risques de l'entreprise.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Gestion des risques est présenté dans le rapport de la Fonction Gestion des risques annuel dans lequel a été ajouté en 2021, comme en 2020, un point d'informations sur le profil de risque dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Ce rapport a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 8 octobre 2021.

2.4 ORSA : ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique de ses risques, la Mutuelle de Poitiers procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes : l'entreprise doit justifier que le calcul de SCR qu'elle propose est adéquat ;
- évaluation du besoin global de solvabilité (politique en matière de capital) compte tenu de son profil de risque spécifique.

Pour mener à bien ces différentes missions, le Responsable des Fonctions Gestion des risques et Actuarielle, en lien avec le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, analysent le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques et selon la formule standard. Ils s'intéressent également aux différentes composantes

des catégories de risques auxquelles la Mutuelle de Poitiers est exposée afin de déterminer les quelques risques les plus significatifs pour l'entreprise dans le calcul du SCR selon la formule standard.

Cette réflexion, complétée par une analyse historique des taux de couverture de la marge de solvabilité à constituer, leur permet de définir des scénarios (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

De plus, dans le cadre des évaluations internes des risques et de la solvabilité de l'entreprise, le Responsable des Fonctions clés Gestion des risques et Actuarielle ainsi que le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint évaluent la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR. Pour cela, ils étudient si la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR est conforme au profil de risque de la Mutuelle de Poitiers afin d'en vérifier l'adéquation pour la société.

Enfin, pour l'évaluation du besoin global de solvabilité, ils étudient si les risques quantifiables et importants auxquels l'entreprise est soumise sont contenus dans le calcul de son SCR et si nécessaire ils ajoutent les risques non pleinement pris en compte.

Chaque année, la Mutuelle de Poitiers réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise. Ce rapport ORSA a été présenté pour validation lors de la séance du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021.

Toutefois, un ORSA peut être déclenché de manière ponctuelle afin de réajuster la vision du profil de risque de la Société et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs non anticipés dans l'ORSA régulier.

Le processus ORSA tel que décrit ci-dessus est complété par un "tableau ORSA" piloté mensuellement. Ce tableau synthétique, mensuel, reprend les principaux indicateurs de suivi de l'activité. Ce tableau comprend d'une part des indicateurs de performance tels que la croissance du chiffre d'affaires, le résultat technique, le résultat net et d'autre part, des indicateurs de risques tels que, par exemple, les ratios sinistres sur cotisations par branche d'activité, la répartition des actifs.

Le processus ORSA, partie prenante du système de gestion de risques, est orchestré sous la direction opérationnelle du Directeur financier et des risques – Directeur Général Adjoint qui travaille en étroite collaboration avec le Responsable de la Fonction Gestion des risques, la Direction Technique Assurance et de l'Offre de services et la Direction de l'Indemnisation. Ensemble, ils rendent compte au Directeur Général des résultats des différentes missions qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs évaluations détaillées dans le rapport ORSA annuel et présentent mensuellement le "tableau ORSA".

Le Directeur Général en liaison avec le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques rendent compte périodiquement au Conseil d'Administration de ces travaux avec tout particulièrement la validation du rapport ORSA annuel avant communication à l'Autorité de Contrôle ainsi qu'un échange mensuel sur le "tableau Orsa" au cours de chaque séance de Conseil d'Administration.

Nous restons vigilants aux effets économiques de cette crise qui perdure ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque climatique, le risque cyber, le risque géopolitique dans le contexte actuel de la crise ayant lieu à l'Est de l'Europe, le risque financier, et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

2.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

2.5.1 Description du système de contrôle interne de l'entreprise

Le contrôle interne fait partie intégrante du système de gestion des risques. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'entité d'atteindre ses objectifs de base, de performances, de rentabilité et de protection des intérêts des assurés, des tiers victimes et du patrimoine de l'entreprise ;
- les informations, notamment financières, sont fiables, le service Contrôle interne s'appuyant sur les correspondants "maîtrise, sécurité et conformité" de la Direction Financière et des risques et sur les missions des Commissaires aux Comptes;
- les lois et réglementation en vigueur, ainsi que les directives internes sont respectées.

L'efficacité du système de contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur le fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

Une politique de gestion du risque et de contrôle interne a été formalisée en application de l'article L354-1 du code des Assurances, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration.

Cette politique décrit précisément le fonctionnement du processus de contrôle interne.

Les acteurs du dispositif de contrôle interne concourent directement à la gestion des risques de la Société en raison de la vision intégrée de ces deux domaines au sein de l'entreprise :

- au niveau du Conseil d'Administration :
 - le Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales;
 - le Comité Juridique, de Conformité, de Gouvernance.
- au niveau de la Direction Générale :
 - le Comité d'Agrégation des Risques et des fonctions clés.
- au niveau de la Direction Financière et des risques :
 - le Comité Opérationnel des Risques ;
 - les rencontres avec les correspondants maîtrise, sécurité et conformité.

Conformément aux principes énoncés par la réglementation Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est proportionné aux activités et aux enjeux de la Mutuelle de Poitiers.

Ainsi, il se compose des éléments suivants :

- l'identification des risques, dans une démarche "bottom up" et "top down" ;
- la gestion des risques :
 - l'évaluation des risques via la cartographie des risques ;
 - le recensement et l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques,
 - le traitement des risques résiduels les plus significatifs de l'entreprise dans le cadre de programmes de travail validés lors d'un COR.
- le pilotage de la base de données incidents.

Le dispositif repose en outre sur 3 niveaux de contrôle :

- La mise en place d'un suivi du contrôle permanent de niveau 1 par l'intermédiaire des correspondants maîtrise, sécurité et conformité dans chaque service de la Société,
- La mise en place de contrôles de niveau 2 par la réalisation de missions de contrôle interne, ou de conformité (ou de contrôles spécifiques), notamment dans le cadre d'un plan de contrôle permanent,
- La mise en œuvre de contrôles de niveau 3 par la réalisation de missions d'audit interne et d'une démarche de suivi des recommandations de l'audit interne.

L'animation du système de contrôle interne est du ressort du Responsable contrôle interne. Ce dernier, placé sous l'autorité directe du Directeur Financier et de risques, Directeur Général Adjoint, Second Dirigeant effectif de l'entreprise, pilote ce dispositif en liaison avec le Responsable de la Fonction Conformité pour les aspects relatifs à la conformité.

Il dispose de relais dans l'entreprise pour assurer la permanence du dispositif ainsi que l'efficacité des contrôles exercés au plus près des métiers. A ce titre, il anime le réseau des correspondants maîtrise, sécurité et conformité. Avec eux, il travaille au renforcement en mode continu du dispositif en apportant des améliorations à l'outil dédié, en délivrant de la formation méthodologique, en sensibilisant les collaborateurs de l'entreprise aux actions de mise à jour et de contrôle.

Il travaille par ailleurs avec les différents responsables de fonctions clés afin de contribuer à atténuer les risques dans l'entreprise. Il pilote l'animation du Contrôle interne en proposant des indicateurs et un reporting aux différentes instances et en proposant des plans d'action.

Enfin, il prend part à l'animation de la comitologie contrôle interne/gestion des risques, corédige, sur son périmètre, et suit les rapports RSR, SFCR et les politiques de gestion des risques de l'entreprise exigées dans le cadre du reporting du pilier 2 de la Directive Solvabilité 2 en lien avec les fonctions clés.

2.5.2 Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité de l'entreprise

La fonction Conformité vise à protéger l'entreprise d'assurance contre le risque de sanction, et plus largement contre le risque d'image et de réputation, dû au non-respect d'une règle (risque de non-conformité). Ainsi, le Responsable de la fonction conformité a un rôle de conseil auprès des organes de gouvernance et des opérationnels, de veille juridique afin de suivre les évolutions des règles et formuler les recommandations nécessaires, de diffusion de l'information juridique, d'évaluation du niveau de conformité des procédures internes de l'entreprise.

A la Mutuelle de Poitiers, cette fonction a été confiée au Responsable juridique. Elle est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité 2 tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. supra organigramme "Gouvernance des risques").

C'est en s'appuyant sur les autres fonctions clés et en associant les différentes directions de l'entreprise que le responsable de la fonction Conformité peut impulser la mise en œuvre d'actions nécessaires à l'amélioration des procédures internes, des règles de gestion et des politiques de l'entreprise.

La Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un dispositif de vérification de la conformité, qui est décrit dans une politique de Conformité. Le dispositif vise à s'assurer de la conformité des procédures à la réglementation en vigueur (lois, règlements et ordonnances, normes professionnelles, engagements déontologiques, règles internes). Le périmètre du dispositif est transversal et couvre l'ensemble des directions à l'instar du contrôle interne. Ce dispositif repose sur une organisation structurelle (avec le dispositif de contrôle interne) et humaine (avec des correspondants "maîtrise, sécurité, conformité" identifiés dans toutes les directions de l'entreprise).

La politique de conformité de la Société est élaborée par le Responsable juridique de la Mutuelle de Poitiers. Elle est présentée par le Directeur Général, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y aurait des modifications substantielles (article R 354-1 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle).

La mise en œuvre opérationnelle de la vérification de la conformité repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan de conformité. Ce plan, élaboré par le Responsable de la Fonction Conformité définit les activités à mener pour encadrer et gérer le risque conformité. Ce plan, annuel, est déterminé en fonction de thèmes pertinents et des risques de conformité y afférents. Il vise à s'assurer que tous les domaines importants ou sensibles de la société sont maîtrisés de façon adéquate en prenant en compte leur exposition au risque. Ce programme de travail est présenté à la Direction Générale qui l'approuve et en informe le Conseil d'Administration. Le plan de conformité est piloté par le Responsable de la fonction conformité qui en assure la mise en œuvre et le suivi. Le résultat des travaux du Responsable de la Fonction Conformité est présenté dans un rapport annuel de conformité.

Ce rapport de la fonction Conformité a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 juin 2021.

2.6 FONCTION AUDIT INTERNE

2.6.1 Mise en œuvre de la fonction d'audit interne de l'entreprise

La Mutuelle de Poitiers s'est dotée d'une fonction Audit interne indépendante depuis le 1^{er} janvier 2016 conformément à l'obligation découlant de l'article L.354-1 du Code des assurances de mettre en place une fonction d'audit interne exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. La Mutuelle de Poitiers a désigné en son sein une personne ayant la responsabilité globale de la Fonction clé mais a fait le choix d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne à un prestataire à compter de l'exercice 2016 notamment en raison de son organisation interne. En effet, en s'adressant à des professionnels de l'audit, dotés d'une expérience reconnue dans le domaine de l'assurance et bénéficiant d'une équipe pluridisciplinaire ayant toutes les compétences nécessaires à la couverture du périmètre de l'audit interne (métiers de l'assurance, comptabilité, finance, actuariat, informatique, ressources humaines...) la Mutuelle de Poitiers s'assure que les exigences de compétences, d'indépendance et d'objectivité de l'auditeur sont remplies.

Toutes les activités (y compris celles qu'elle délègue), processus, systèmes d'information de la Mutuelle de Poitiers appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception et sont donc susceptibles d'être audités. Le périmètre d'intervention s'exerce sur l'ensemble des directions, services de la Société (services auditables) et comprend tous les processus opérationnels, de support et de gestion, ainsi que l'ensemble du système de gouvernance, les processus de gestion des risques et de contrôle. La mise en œuvre opérationnelle de l'audit interne repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan d'audit pluriannuel.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Audit interne est présenté dans un rapport annuel d'audit interne.

Ce rapport de la fonction Audit interne a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 10 septembre 2021.

2.6.2 Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées

L'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit interne sont inhérentes à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Ainsi, l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité de la Fonction d'Audit à la Mutuelle de Poitiers sont garanties par l'application des principes suivants :

- le rattachement fonctionnel du Responsable de la Fonction Audit Interne au Directeur Général (cf. *supra* Organigramme "gouvernance des risques"),
- l'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise : le Responsable de la Fonction Audit Interne ne définit ni ne gère, les dispositifs qu'il contrôle. Cette fonction est exercée par le Secrétaire Général qui n'exerce aucune fonction opérationnelle dans l'entreprise,
- la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission par l'externalisation des missions d'audit interne auprès d'un cabinet d'audit indépendant, pluridisciplinaire, dont les membres répondent aux exigences de compétences et d'honorabilité ("fit and proper") de la Directive Solvabilité 2. Dans le cadre de cette sous-traitance, le Responsable de la Fonction Audit Interne conserve la responsabilité globale des missions sous-traitées. Le Responsable de la Fonction Audit Interne est compétent et honorable au sens de la réglementation et possède une connaissance et une expérience suffisantes pour être en mesure de soumettre à un examen critique les prestations et les performances du prestataire de services. Le Responsable de la Fonction Audit Interne supervise ainsi les travaux d'audit interne et fait le lien entre le prestataire de services et les organes de gouvernance de l'entreprise.

Tous ces critères sont à ce jour remplis. De plus, conformément à l'article 268 du Règlement européen et de l'article L 323-3-2 du Code des Assurances "Le directeur général soumet à l'approbation du conseil d'administration des procédures définissant les conditions selon lesquelles les responsables de ces fonctions peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier", une procédure d'alerte a ainsi été validée par le Conseil d'Administration.

2.7 FONCTION ACTUARIELLE

Depuis le 5 avril 2013, la Mutuelle de Poitiers s'est dotée d'une fonction clé actuarielle conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances.

La fonction actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences "Fit and Proper" de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L 322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité II tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. *supra* organigramme "Gouvernance des risques").

Le Responsable de la Fonction Actuarielle établit le rapport de la Fonction Actuarielle.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et des risques et les équipes comptables.

Les missions du Responsable de la Fonction Actuarielle sont prévues à l'article R354-6 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2.

En 2021, au titre de ces missions, le Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. A cet égard il a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles. Il a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Il a également effectué une comparaison avec les observations empiriques. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ainsi que les effets de la pandémie de COVID-19 ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorité, portées, rating des réassureurs etc) ;
- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en participant à la réalisation de l'ORSA de la Mutuelle de Poitiers, à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

Ce rapport de la fonction Actuarielle a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 juillet 2021.

2.8 SOUS-TRAITANCE

2.8.1 Description de la politique de sous-traitance de l'entreprise

Dans une politique de sous-traitance, la Mutuelle de Poitiers organise le recours à la sous-traitance en définissant les règles et procédures permettant de s'assurer que les activités sous-traitées sont encadrées et contrôlées.

Cette politique s'inscrit dans le système de gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers.

La Mutuelle de Poitiers a défini 3 niveaux de procédure : une procédure standard appliquée à toutes les activités sous-traitées, une procédure renforcée lorsque la sous-traitance porte sur une activité d'assurance, une procédure enrichie pour les activités importantes ou critiques sous-traitées.

La politique de sous-traitance est élaborée par le Responsable Juridique en charge de la fonction Conformité. Elle est présentée par le Directeur Général, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R 354-1 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle).

2.8.2 Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée par l'entreprise

La réglementation qualifie d'"activités importantes ou critiques au sens de l'article L. 354-3 du Code des assurances, les fonctions clés [ainsi que les activités] dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément" (art. R 354-7 Code des Assurances).

En 2021, la Mutuelle de Poitiers a sous-traité les activités importantes ou critiques suivantes :

- les missions d'audit interne,
- la gestion des sinistres Protection juridique,
- la gestion des sinistres Assistance aux véhicules.

Ces activités font l'objet d'un suivi précis permettant notamment de s'assurer de la bonne exécution des prestations. Le suivi des missions d'audit interne est confié au responsable de la fonction clé Audit, le suivi de la gestion des sinistres Protection juridique et de l'Assistance sont assurés par le Directeur Technique Assurance et de l'Offre de services et le Directeur Organisation et Audit interne.

Pour chacune de ces missions, la Mutuelle de Poitiers a retenu des prestataires situés en France.

2.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT À LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITÉ DES RISQUES INHÉRENTS À SON ACTIVITÉ

Le système de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

Il ressort clairement des informations présentées dans la rubrique 1.1 "Activités" de ce rapport que la Mutuelle de Poitiers est une structure d'assurance de taille intermédiaire exerçant en France des activités non vie sur des risques qui peuvent être qualifiés de simples. L'ensemble du système Mutuelle de Poitiers peut en conséquence être défini comme non complexe.

La Directive Solvabilité 2 cite à de nombreuses reprises le principe de proportionnalité qui prévoit un niveau plus ou moins fort d'exigences selon la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise.

Le système de gouvernance de l'entreprise est détaillé dans les nombreuses politiques afférentes au pilier 2 de la Directive de Solvabilité 2. Ces différentes politiques permettent d'exposer toutes les composantes de la gouvernance de l'entreprise tant au regard des missions de contrôle relevant de l'organe d'administration que de celles relevant de la gestion exécutive de l'entreprise incombant au Directeur Général.

Pour chacun de ces deux organes de gouvernance, ces différentes politiques exposent la manière dont les opérations sont suivies, documentées, analysées ainsi que les contrôles opérés. A travers les organigrammes qui sont publiés, ces politiques exposent précisément l'articulation des responsabilités de chacun et la comitologie associée. Ce système répond à toutes les exigences réglementaires en la matière.

La partie "système de gouvernance" du présent rapport présente de manière plus synthétique une information générale sur le système de gouvernance de l'entreprise en précisant le fonctionnement et l'articulation des attributions de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Conseil d'Administration & Directeur Général). Il précise en outre les missions et responsabilités des fonctions clés, l'organigramme "gouvernance des risques" de l'entreprise qui est publié dans ce rapport apportant une vue synthétique et complète de notre système de gouvernance.

L'organigramme publié ci-après, qui vient en complément et présente l'ensemble des directions et des services en charge du pilotage de l'activité de la Mutuelle de Poitiers, est un élément qui entre dans le cadre du système de gouvernance de l'entreprise.

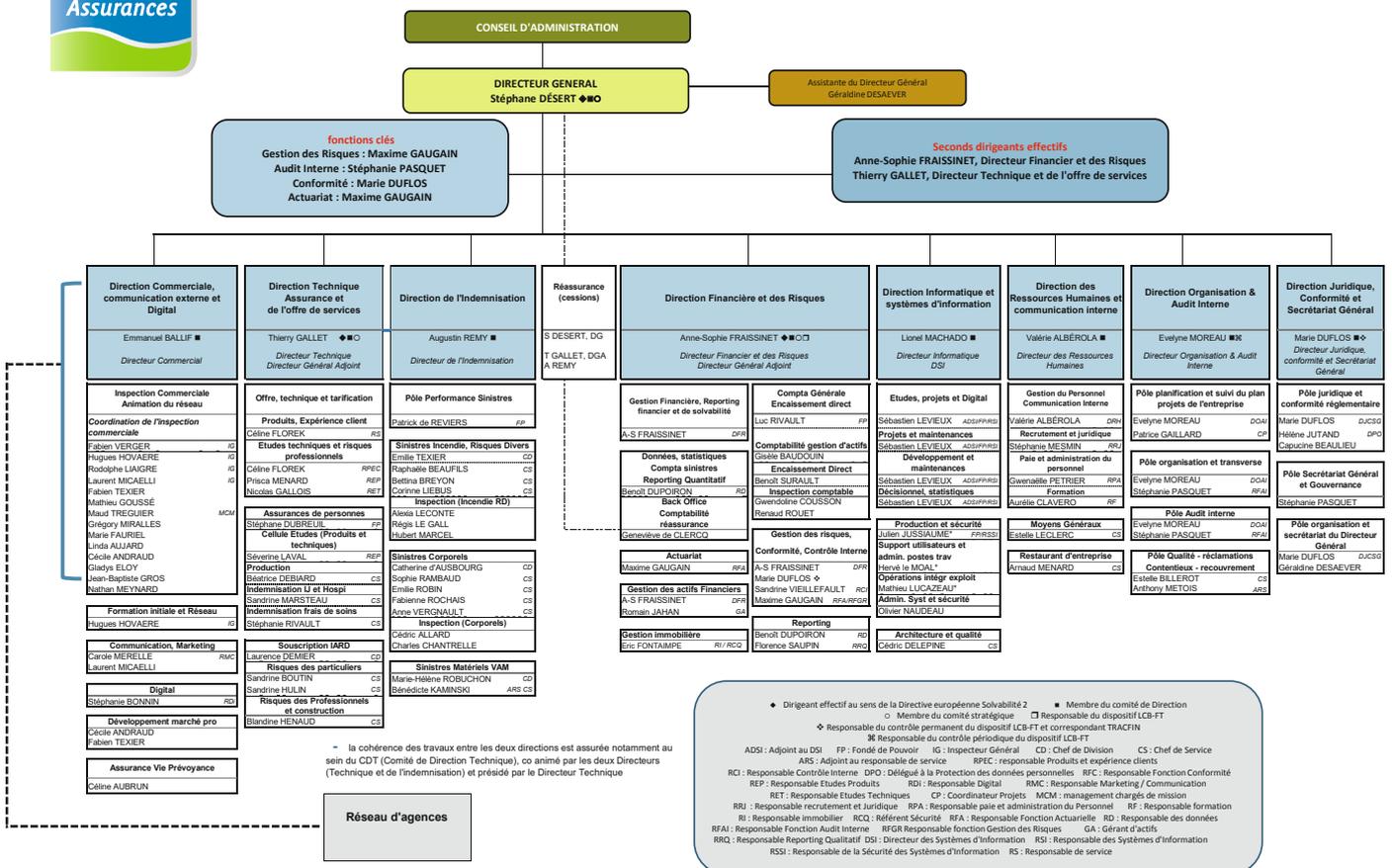
Enfin, les informations fournies dans ce rapport relatives aux exigences de compétences et d'honorabilité pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés, contribuent à la complétude et à l'efficacité du système de gouvernance des risques.

L'ensemble de ces informations permet d'affirmer que le système de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers est pleinement adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.



Organigramme du siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances

au 1^{er} janvier 2022



3 PROFIL DE RISQUE

3-1	Risque de souscription	30
3.1.1	Exposition au risque de souscription de la Société	30
3.1.2	Analyse des risques de souscription auxquels l'entreprise est soumise	31
3.1.3	La concentration des risques en matière de souscription	32
3-2	Risque de marché	33
3.2.1	Exposition de la Société au risque de marché	33
3.2.2	Analyse des risques de marché auxquels l'entreprise est exposée.....	34
3.2.3	La concentration des risques en matière de marché	35
3-3	Risque de liquidité	36
3.3.1	Exposition de la Société au risque de liquidité	36
3.3.2	Analyse du risque de liquidité auquel l'entreprise est exposée	36
3.3.3	La concentration des risques en matière de liquidité	36
3-4	Risque opérationnel	37
3.4.1	Exposition de la Société au risque opérationnel	37
3.4.2	Analyse du risque opérationnel auquel l'entreprise est exposée	37

La Mutuelle de Poitiers Assurances s'assure en permanence du suivi et du pilotage de son profil de risque. L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par le contexte de pandémie Covid-19 qui perdure. A moyen terme, nous restons bien sûr vigilants aux effets économiques et sociaux de cette crise ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et notre profil de risque.

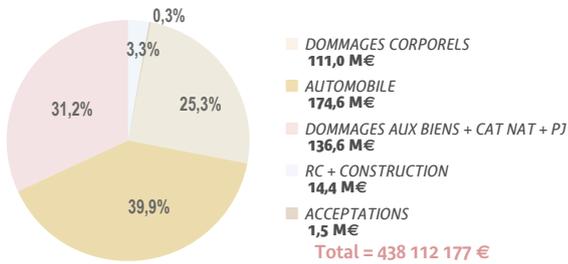
3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

3.1.1 Exposition au risque de souscription de la Société

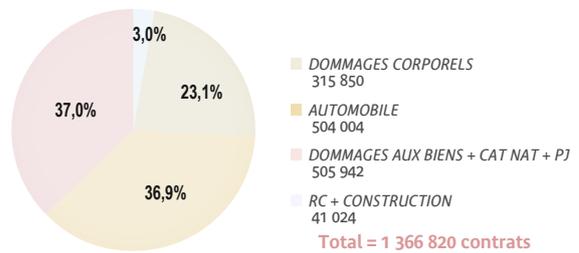
La politique de souscription de l'entreprise a pour premier objectif, en conformité avec notre statut mutualiste, de satisfaire nos assurés en apportant les protections nécessaires à la couverture de leur personne et de leurs biens.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, la Mutuelle de Poitiers exerce ses activités en assurances dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et en assurances de personnes (santé et individuelles accidents). Ces activités représentent la totalité de son chiffre d'affaires. La Mutuelle de Poitiers assure essentiellement des risques de particuliers (automobile, habitation, santé, accidents de la vie) qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires et des risques de professionnels de proximité qui représentent 15 % de son chiffre d'affaires.

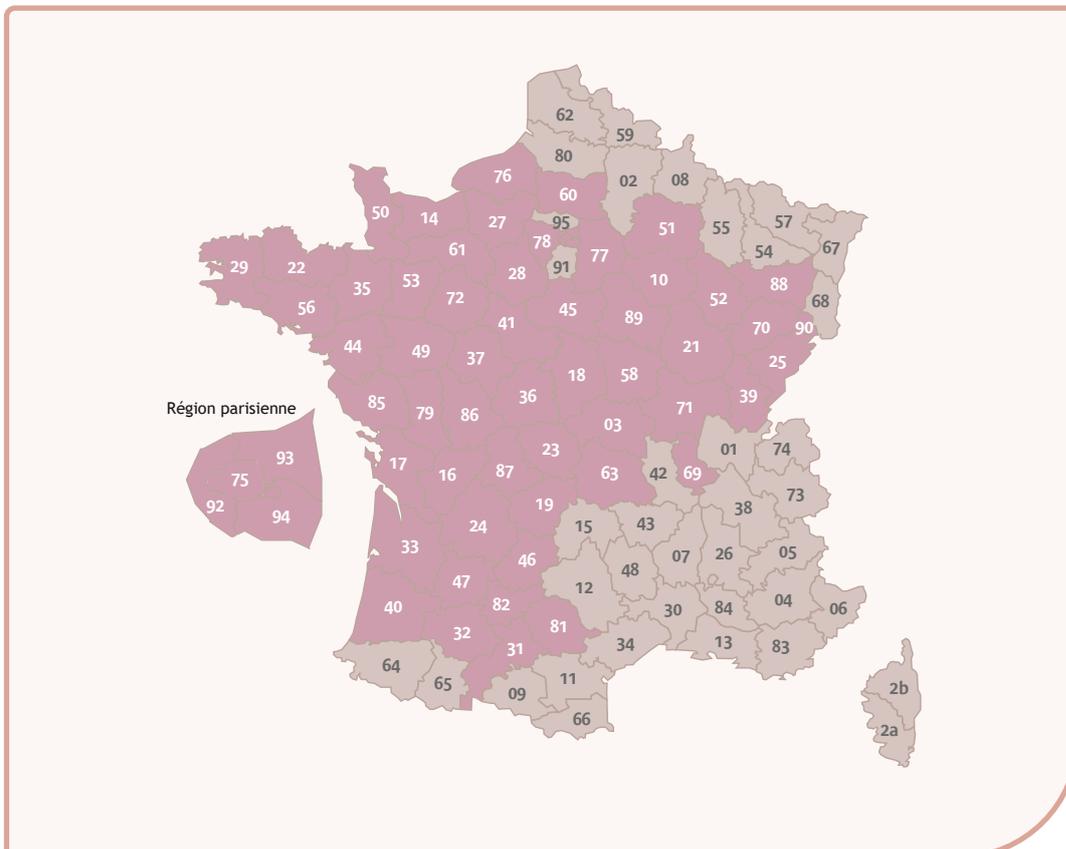
Répartition des cotisations en millions d'euros



Répartition du nombre de contrats



La Société exerce son activité en France uniquement et est présente au 31 décembre 2021 dans 58 départements avec la répartition suivante :



Le tableau ci-dessous présente la répartition par secteur géographique des risques assurés par l'entreprise au 31 décembre 2021 :

Zones géographiques	Total
Zone 1 : Bretagne + Normandie + Vendée	19 %
Zone 2 : Paris + Centre	18 %
Zone 3 : Poitou-Charentes + Haute Vienne	37 %
Zone 4 : Sud-Ouest	15 %
Zone 5 : Est	7 %
Zone 6 : Autres départements	4 %

3.1.2 Analyse des risques de souscription auxquels l'entreprise est soumise

Ses activités exposent donc l'entreprise aux risques liés à l'activité d'assurance non vie.

Les principaux risques identifiés comme pouvant avoir un impact négatif sur le compte de résultat technique sont de quatre ordres :

- Le risque de baisse significative du chiffre d'affaires,
- Le risque d'augmentation significative de la sinistralité (en fréquence et ou en montant),
- Le risque de provisionnement comptable inadapté,
- Le risque de contrepartie des réassureurs.

3.1.2.1 Le risque de baisse significative du chiffre d'affaires

Ce risque est défini et étudié dans notre rapport ORSA (cf. plot 2 – partie ORSA) 2021 qui a été communiqué à l'ACPR.

Ce risque résulte des effets non prévisibles d'une concurrence accrue, d'un changement de réglementation qui fragiliserait notre souscription (par exemple effets de la loi Hamon portant faculté de résilier à tout moment les contrats multirisques habitation, les contrats véhicules terrestres à moteur conclus depuis plus d'un an), ou encore d'une sous-tarifcation de nos produits.

Sensibilité

Des sensibilités ont par ailleurs été établies dans le cadre de ces travaux ORSA pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de non évolution du chiffre d'affaires.

Dans ce scénario l'impact pour la Mutuelle de Poitiers représenterait une diminution des fonds propres Solvabilité 2 de 2,1 %.

Techniques d'atténuation du risque

Pour limiter la survenance de ce risque et son impact potentiel, la Société dispose de plusieurs leviers dont l'élément central est la politique de souscription de l'entreprise et son suivi. Un suivi mensuel de la souscription, tant en nombre de contrats qu'en montant, est assuré par la Direction Générale de l'entreprise sur la base de tableaux de bord communiqués par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration. Ce dispositif nous permet d'adapter notre politique de souscription en mode continu dans le respect des intérêts de la mutualité de nos sociétaires. Ainsi, dans l'hypothèse où il nous faudrait infléchir la politique de souscription de la Société, nous sommes en mesure de modifier rapidement nos règles tarifaires et nos règles d'acceptation.

3.1.2.2 Le risque d'augmentation significative de la sinistralité

Ce risque est défini et étudié dans notre rapport ORSA 2021 qui a été communiqué à l'ACPR.

Ce risque pourrait résulter d'une augmentation générale de la sinistralité (toutes branches confondues), de la survenance d'une sur-fréquence d'évènements de même type et de moyenne importance, d'évènements climatiques majeurs, ou encore de sinistres corporels importants.

Sensibilité

Des sensibilités ont par ailleurs été établies dans le cadre de ces travaux ORSA pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de survenance de plusieurs événements climatiques et sinistres corporels graves supplémentaires.

Dans ce scénario l'impact pour la Mutuelle de Poitiers représenterait une diminution des fonds propres Solvabilité 2 de 2,3 %.

A noter que parmi les risques de souscription, le risque climatique fait l'objet d'un suivi attentif dans le contexte du changement climatique.

Techniques d'atténuation du risque

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont aussi effectués mensuellement par la Direction Générale. Elle s'appuie sur les tableaux de bord qui lui sont fournis par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration.

Face au risque de hausse de la sinistralité, la Mutuelle de Poitiers dispose également d'un dispositif de surveillance du portefeuille ce qui contribue à la maîtrise de sa sinistralité et à la qualité de la souscription. Le traitement humain et non automatisé de la surveillance du portefeuille permet en outre de nous adapter à chacune des situations particulières en conformité avec notre principe mutualiste.

Face au risque de survenance d'un événement majeur ou de sur-fréquence d'événements de moyenne importance qui peut entraîner une forte volatilité des sinistres d'une année sur l'autre, la Mutuelle de Poitiers dispose de couvertures de réassurance calibrées en fonction de son profil de risques et qui tiennent compte de plusieurs critères tels que la sensibilité aux risques de pics de la branche concernée, l'historique de la sinistralité rencontrée par branche, la prévision de la sinistralité future, la capacité de rétention de la Société dans la branche, le coût de l'offre de réassurance et la capacité de réassurance disponible sur le marché.

3.1.2.3 Le risque de provisionnement comptable inadapté

Le risque de provisionnement comptable caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu d'historique statistique...) ou à la modification des facteurs de risques (vieillesse de la population, par exemple, en santé, évolution de la jurisprudence en matière de responsabilité civile professionnelle, d'indemnisation des dommages corporels...). Il peut également couvrir le risque de provisionnement tardif.

Sensibilité

La Mutuelle de Poitiers mène une politique de provisionnement prudentielle conforme aux exigences réglementaires (Code des assurances, règlement ANC) permettant de faire face dans le temps à ses engagements vis-à-vis des assurés. Elle demeure ainsi peu sensible à ce risque.

Techniques d'atténuation du risque

La politique de provisionnement établie par la Mutuelle de Poitiers vise à garantir une appréciation prudentielle des provisions comptables constituées en conformité avec la réglementation et suffisantes pour couvrir la charge finale permettant de faire face à nos engagements.

Le choix des méthodes de constitution des provisions est justifié à chaque arrêté de comptes. Les Commissaires aux comptes font une revue des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

Le Responsable de la Fonction Actuarielle de l'entreprise opère des contrôles sur la fiabilité et l'adéquation du calcul des provisions techniques.

Le dispositif de suivi de la sinistralité (cf. supra) participe également à la maîtrise de ce risque.

3.1.2.4 Le risque de contrepartie des réassureurs

Il s'agit du risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient. En effet, la réassurance joue un rôle essentiel dans la protection des sociétaires.

Sensibilité

Ce risque est considéré comme peu significatif, nous n'avons donc pas réalisé d'étude de sensibilité.

Techniques d'atténuation du risque

La Mutuelle de Poitiers établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat en intégrant des principes de maîtrise des risques qui consistent notamment à limiter le risque de contreparties des réassureurs en :

- contractant avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs.

La sélection des réassureurs se fait en fonction de leur technicité au regard de la branche concernée et sur la base de leur solidité financière, évaluée par des agences de notations reconnues. Cette sélection est pondérée par l'ancienneté des relations avec les réassureurs, notre souhait de privilégier la fidélité et la continuité avec nos réassureurs, et les connaissances de ces derniers des besoins spécifiques de la Mutuelle de Poitiers.

- assurant une dispersion des primes cédées entre réassureurs.

3.1.3 La concentration des risques en matière de souscription

Au regard de l'activité de souscription, le risque de concentration concerne :

3.1.3.1 Les branches d'activités pratiquées par la Société

La Mutuelle de Poitiers a formalisé sa stratégie en matière de souscription qui vise à assurer un équilibre entre nos grandes branches d'activité (objectif des trois tiers). Des tableaux mensuels et annuels permettent de suivre l'évolution de l'activité de souscription au regard des objectifs définis par la Direction Générale et validés par le Conseil d'Administration. La poursuite de ces objectifs et leur suivi assurent une bonne gestion du risque de concentration en matière d'activités pratiquées (cf. tableaux ci-dessus point 3.1.1).

3.1.3.2 La répartition géographique des risques assurés par la Société

La Mutuelle de Poitiers est plus fortement exposée sur la façade Ouest Atlantique en raison de son implantation historique (cf. tableau ci-dessus point 3.1.1). Elle a une réelle volonté d'augmenter le poids relatif des autres secteurs géographiques. Pour cela, après une phase de consolidation des implantations d'agences récentes, elle a décidé de reprendre une densification et une extension territoriale dans les départements français dans lesquels elle n'est pas encore implantée. Dans l'attente d'un rééquilibrage relatif de ses zones géographiques d'implantation qui permettra une meilleure diversification géographique des risques, cette concentration de risques sur la zone "Ouest Atlantique" implique une attention toute particulière à la protection contre les conséquences des événements climatiques (notamment tempête) avec une exigence de couverture de réassurance à la hauteur de cette situation.

3.1.3.3 La nature du souscripteur

La notion de "souscripteur" recouvre deux notions distinctes à savoir le réseau de distribution et également les sociétaires.

- au regard de ses sociétaires, l'activité de la Mutuelle de Poitiers est historiquement tournée vers les risques de particuliers qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires. Toutefois, depuis plusieurs années, elle a également objectif de développer les risques de professionnels de proximité. Cette base de sociétaires de particuliers, et de professionnels de proximité, évite le risque de concentration. Aucune entreprise ou aucun sociétaire ne représente une part significative du chiffre d'affaires de l'entreprise.
- au regard de son réseau de distribution, la Mutuelle de Poitiers distribue ses produits d'assurance par l'intermédiaire de réseaux exclusifs constitués d'une part, d'un réseau d'agents généraux et salariés implanté sur 58 départements en France métropolitaine, et d'autre part du cabinet de courtage captif Barruel et Giraud dans lequel la Mutuelle de Poitiers détient une participation majoritaire (99 %). Ce circuit de distribution exclusif permet à la Société une maîtrise importante du risque de souscription. Le nombre de points de vente, 306 en 2021, permet également de limiter le risque de concentration sur quelques apporteurs d'affaires.

Afin d'assurer un suivi de ces risques de concentration, des tableaux de bord ont été mis en place. Ils permettent notamment d'analyser l'activité de souscription au regard de nos objectifs des trois tiers et de la concentration géographique et de déclencher, le cas échéant, les plans d'actions nécessaires.

3.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés à nos placements. Ces placements, à l'actif du bilan, viennent en représentation de nos passifs, dont la vocation est, entre autres, d'assurer le règlement des sinistres garantis.

La politique d'investissement de la Mutuelle de Poitiers définit, dans un contexte de long terme, la gestion de l'ensemble de nos actifs avec les objectifs d'investissements et les contraintes associées.

Agissant en personne prudente, la Mutuelle de Poitiers :

- prend en compte la nature des activités propres à la Mutuelle de Poitiers, société d'assurances incendie accidents et risques divers (IARD), non vie,
- s'attache à la qualité de ses actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissements et,
- s'assure qu'ils permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières de la Mutuelle de Poitiers.

La Mutuelle de Poitiers mène une politique prudente, elle investit en titres principalement cotés sur les marchés boursiers.

3.2.1 Exposition de la Société au risque de marché

Au 31 décembre 2021, les placements de la Mutuelle de Poitiers représentent un montant de 1 153,4 millions d'euros en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

Description du portefeuille de placements

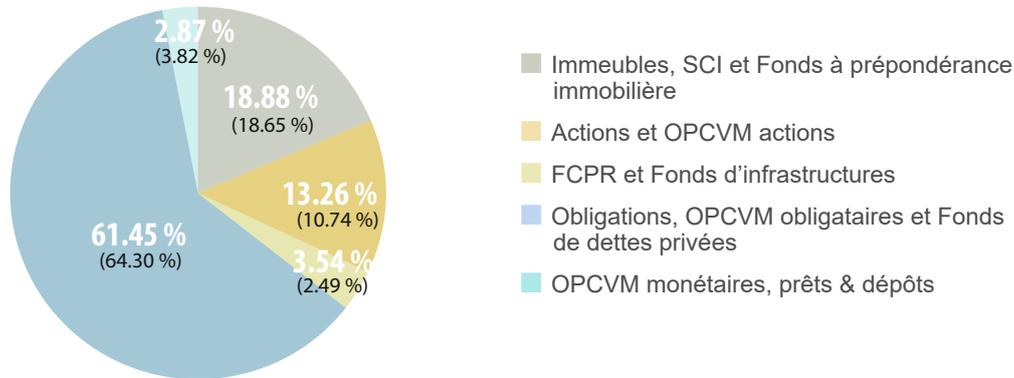
Le tableau ci-dessous reprend les grandes classes d'actifs de la Mutuelle de Poitiers en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2021 (2020)	Répartition 2021 (2020)
Immeubles, SCI, Fonds à prépondérance immobilière	217.8 M € (204.9 M €)	18,88 % (18,65 %)
Actions et OPCVM actions	152.9 M € (118 M €)	13,26 % (10,74 %)
FCPR et Fonds d'infrastructures	40.9 M € (27.3 M €)	3,54 % (2,49 %)
Obligations et OPCVM obligataires	708.7 M € (706.5 M €)	61,45 % (64,30 %)
Dont Fonds de dettes privées	37.1 M € (35.4 M €)	3,21 % (3,23 %)
OPCVM monétaires, prêts et dépôts	33.1 M € (42 M €)	2,87 % (3,82 %)
TOTAL**	1 153.4 M € (1 098.7 M €)	

VR* : Valeur de réalisation

TOTAL** : hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds

Répartition des placements en valeur de réalisation au 31/12/2021 (31/12/2020) en %



Le portefeuille des placements de la Mutuelle de Poitiers est donc essentiellement obligataire pour 61,45 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2021. L'immobilier représente 18,88 % de ses placements, les actions et OPCVM actions 13,26 %, les FCPR et fonds d'infrastructures 3,54 %. Le solde, 2,87 %, est constitué de placements dits court terme (OPCVM monétaires, livrets et comptes à terme).

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la **personne prudente**, en direct de façon prépondérante (plus de 73 % de nos actifs) et de façon indirecte sur les OPCVM et les fonds non cotés (FCPR, fonds d'infrastructures, fonds de dettes privées).

La Mutuelle de Poitiers a confié un mandat de gestion obligataire, à échéance court terme, à une société de gestion reconnue. La politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée par le Conseil d'Administration chaque année en février. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille en s'assurant d'une gestion en personne prudente de nos actifs. La Mutuelle de Poitiers ne détient pas en direct de produits dérivés.

- ▶ Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car la Mutuelle de Poitiers garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité,
- ▶ Les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées, surtout dans le contexte actuel de taux bas,
- ▶ Enfin les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité, dans un contexte de taux bas, et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

3.2.2 Analyse des risques de marché auxquels l'entreprise est exposée

Pour la Mutuelle de Poitiers, compte tenu de la nature et de la répartition de ses actifs, les principaux risques de marché sont :

- le risque de remontée des taux sur nos actifs obligataires,
- le risque de baisse des marchés actions,
- le risque de baisse du marché immobilier.

3.2.2.1 Le risque de remontée des taux sur nos actifs obligataires

La prépondérance de nos actifs en obligations amène la Mutuelle de Poitiers à être exposée au risque de remontée des taux. Cependant, une hausse des taux entraînerait également et mécaniquement une baisse des provisions prudentielles (et vice versa en cas de baisse supplémentaire peu probable des taux). La formule standard calcule ce risque combiné de taux à 8,5 millions d'euros ce qui représente 1,4 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Sensibilité

La durée de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion est de 4 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1,5 %, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via le mandat de gestion représentant un montant de 535,4 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 30,7 millions d'euros soit 5 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité.

Nous sommes confrontés à des crises sanitaires et géopolitiques (pandémie au Covid-19, conflit en Europe de l'Est) et économiques (forte inflation voir stagflation) qui ont pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers. Nous suivons très attentivement la sensibilité de notre portefeuille obligataire détenu en direct ou via les mandats de gestion à la variation des taux d'intérêt ainsi que le risque de défaut des émetteurs.

Techniques d'atténuation du risque

- ▶ La moins-value latente viendrait effectivement diminuer nos fonds propres Solvabilité 2 mais seule la différence entre nos prix d'achat et le prix de cession ou de remboursement serait finalement enregistrée réellement à terme, notre prix d'achat moyen étant inférieur au prix de remboursement à maturité.
- ▶ La durée relativement faible du portefeuille permettrait d'accompagner la remontée des taux en réinvestissant régulièrement sur des titres à taux plus élevé et de diminuer ainsi le risque de taux.
- ▶ Enfin une part de notre portefeuille est à taux variable ce qui permet au coupon de suivre la remontée des taux.

3.2.2.2 Le risque de baisse des marchés actions

A fin 2021, les actions et OPCVM actions représentent 13,26 % de nos placements en valeur de réalisation. Nos investissements sont réalisés principalement en direct et dans une moindre mesure à travers des fonds. Ce marché est par nature plus volatil et sa chute importante pourrait engendrer des pertes potentielles en cas de ventes étant précisé notre capacité à conserver nos positions.

Sensibilité

Nous avons étudié le comportement de notre portefeuille Actions détenu en direct à des variations du marché boursier. Nous avons retenu l'indice CAC 40 comme référence : en raison du beta de notre portefeuille actions (0,83 au 31 décembre 2021), notre portefeuille réplique les variations de son indice de référence avec une amplitude moindre.

En cas de variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du marché actions (CAC 40), notre portefeuille verrait sa valorisation s'ajuster symétriquement à la hausse (8,1 millions d'euros + 8,3 %) ou à la baisse (8,1 millions d'euros, - 8,3 %), soit 1,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le risque de chute brutale des marchés actions de 20 % amènerait notre portefeuille à enregistrer une perte potentielle de 16,2 millions d'euros soit 2,6 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

A fin 2021, notre stock de plus-values latentes sur notre portefeuille Actions détenu en direct s'est élevé à 42,8 millions d'euros contre 26,5 millions d'euros à fin 2020.

Le résultat de la formule standard donne un risque actions de 98 millions d'euros soit 15,8 % de nos fonds propres solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 45,88 % pour les actions cotées et 55,88 % pour les actions non cotées.

Nous sommes confrontés à des crises sanitaires et géopolitiques (pandémie au Covid-19, conflit en Europe de l'Est) et économiques (forte inflation voir stagflation) qui ont pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers. Nous suivons très attentivement la sensibilité de notre portefeuille actions détenu en direct aux variations des indices boursiers et nous nous attachons à conserver un portefeuille de qualité avec une bonne diversification par catégorie et par secteur d'activité et une exposition aux valeurs de grande capitalisation.

Techniques d'atténuation du risque

La Mutuelle de Poitiers détient un portefeuille Actions de qualité, diversifié avec une bonne répartition par catégorie et par secteur d'activité ce qui lui permet de ne pas être fortement exposée au risque de chute d'une action ou d'une catégorie ou d'un secteur d'activité. La Mutuelle de Poitiers ne fait pas de trading fréquent et cherche à conserver ses positions sur le long terme.

Le montant de ses liquidités et de ses placements court terme est suffisant en cas de stress important, et lui permettrait de ne pas être obligée de vendre dans la chute brutale des marchés et de réaliser des moins-values, mais de conserver les positions et d'attendre un meilleur niveau de marché.

Par ailleurs, la qualité des actions détenues, principalement de grandes capitalisations assure un bon niveau de liquidité.

3.2.2.3 Le risque de baisse du marché immobilier

La Mutuelle de Poitiers détient principalement son immobilier en direct qui représente 18,88 % de ses actifs en valeur de réalisation à fin 2021. Les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité, dans un contexte de taux bas, et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

Sensibilité

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier.

Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 54 millions d'euros soit 8,7 % de nos fonds propres solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

Techniques d'atténuation du risque

Nos investissements immobiliers sont de qualité, acquis année après année, et notre politique d'investissement en matière d'immobilier nous amène à choisir des immeubles de qualité sur des emplacements de premier choix. Nous détenons une grande part de notre immobilier depuis de longues années et nous les gérons dans une optique de très long terme en bon père de famille et ne faisons que rarement des cessions.

Notre plus-value latente en matière d'immobilier est de 83,6 millions d'euros pour une valeur de réalisation, à fin 2021, de 217,8 millions d'euros.

3.2.3 La concentration des risques en matière de marchés

Agissant en **personne prudente**, la Mutuelle de Poitiers prend en compte le critère de concentration dans ses choix d'investissements outre les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de sécurité.

Un suivi de la concentration par émetteur est effectué régulièrement mais aussi à chaque acquisition sur les sociétés où nous sommes déjà exposés pour un montant important. L'analyse de l'ensemble des émetteurs dans lequel nous sommes investis participe à la gestion du risque de crédit par la bonne dispersion de nos investissements.

La Mutuelle de Poitiers accepte une concentration de préférence jusqu'à 3 % des entreprises de meilleure qualité, notées "AAA" à "A" dans lesquelles elle est investie.

De même la Mutuelle de Poitiers cherche à limiter la concentration des sociétés dans lesquelles elle est investie à 1,5 % pour les autres entreprises de "BBB" à non "notées".

Un suivi de cette concentration est réalisé au moins annuellement, et à chaque acquisition si les limites de concentration sont dépassées ou proches de l'être. En cas de dépassement de ces limites un suivi particulier est effectué plus régulièrement.

Le résultat de la formule standard de la Mutuelle de Poitiers donne un risque de concentration nul dans le cadre du risque de marché pour un choc bi-centennal.

Enfin, en matière obligatoire, une analyse de la concentration par pays est suivie tous les mois, et montre notre exposition très prépondérante au risque des émetteurs français. C'est un choix de la Mutuelle de Poitiers qui a une meilleure connaissance et approche de ces émetteurs et estime sa faculté de gestion en personne prudente meilleure sur le marché français.

Toujours confrontés à la crise liée à la pandémie au Covid-19 et plus récemment à la crise en Europe de l'Est, nous suivons très attentivement l'exposition de l'entreprise à une concentration de ses risques en matière de gestion d'actifs.

3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

3.3.1 Exposition de la Société au risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une entreprise de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers à court terme.

3.3.2 Analyse du risque de liquidité auquel l'entreprise est exposée

Le niveau de notre trésorerie peut directement être affecté en cas de changements inattendus d'entrée ou de sortie d'argent, de déformation importante des flux de trésorerie ou du plan de trésorerie prévisionnel. Ainsi la Mutuelle de Poitiers attache une importance très particulière aux **actifs dits liquides pour la gestion de la trésorerie** car ils lui permettent d'écarter les deux risques suivants :

- ▶ **Le risque de liquidité** qui est l'incapacité de satisfaire à des obligations financières avec des flux monétaires courants ou par la vente d'actifs à leur juste valeur. Pour appréhender le risque de liquidité, il est nécessaire de prendre en compte le délai de réalisation, la profondeur du marché.
- ▶ **Le risque de liquidation** qui correspond à une perte sur la vente urgente d'un élément d'actif à un prix bien en deçà de sa valeur marchande. Cette perte est représentée par la différence entre le prix de vente dans l'urgence et la juste valeur marchande.

Sensibilité

Le besoin de liquidité immédiat de la Mutuelle de Poitiers est prévisible plusieurs jours voire plusieurs semaines à l'avance. En effet, du fait de son activité non-vie, les flux à décaisser sont dans l'ensemble récurrents et, pour la part exceptionnelle, prévisibles dans le temps : ce sont les événements naturels et les catastrophes technologiques qui requièrent une liquidité importante mais étalée sur 12 à 24 mois. De plus, l'historique des flux sur deux ou trois ans, qui prend en compte des années avec des tempêtes et des sinistres importants (corporels), nous permet de déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de la trésorerie.

Rappelons que nous disposons également de la possibilité d'appel au comptant de la réassurance qui participe à diminuer le risque de liquidité.

La Mutuelle de Poitiers gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de **la personne prudente** et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

Techniques d'atténuation du risque

Pour réduire ce risque, la Mutuelle de Poitiers définit **une politique de gestion du risque de liquidité** qui s'assure qu'elle puisse faire face à ses engagements de paiement envers les sociétaires comme envers les salariés et les fournisseurs ou toute personne ayant une créance vis-à-vis de l'entreprise, en disposant à tout moment d'une trésorerie suffisante.

Agissant en personne prudente, la Mutuelle de Poitiers prend ainsi en compte les critères de liquidité, de disponibilité, et de sécurité dans ses choix d'investissements, en portant une attention très particulière à ses actifs liquides et au risque de liquidité. Ainsi, toutes les semaines la trésorerie fait l'objet d'un reporting au Directeur Financier et des Risques-Directeur Général Adjoint avec une projection sur les entrées et sorties des cinq prochaines semaines ainsi que les liquidités immédiatement disponibles sur les comptes bancaires pour assurer une gestion de la liquidité au regard de nos passifs exigibles immédiatement, et sur les comptes à terme et les SICAV de trésorerie pour une gestion de la disponibilité pour des passifs rapidement exigibles et non prévus. Nos **outils quotidiens** et **hebdomadaires** permettent d'**analyser** l'ensemble de nos **flux de trésorerie** et permettent de répondre aux besoins immédiats de trésorerie ainsi que de planifier à l'avance les besoins complémentaires pour faire face aux fluctuations attendues et éviter d'éventuelles impasses de trésorerie.

Toujours confrontés à la crise liée à la pandémie en cours de Covid-19 et **agissant en personne prudente**, nous suivons très particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides avec un prévisionnel allongé à huit semaines Suite au déclenchement de la crise en Europe de l'Est en février 2022, nous avons rehaussé notre solde minimum de trésorerie sur les comptes courants bancaires et les livrets avec une répartition entre plusieurs banques pour faire face à une éventuelle indisponibilité d'une banque. Nous avons mis en place un suivi renforcé de notre situation de trésorerie avec une actualisation de notre prévisionnel de trésorerie deux fois par semaine.

3.3.3 La concentration des risques en matière de liquidité

La Mutuelle de Poitiers est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir un niveau suffisant :

- Pour ses actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets),
- Pour ses actifs liquides plus généralement (comprenant les emprunts d'Etat et publics et les obligations financières et corporate dont la notation de l'émetteur est au moins égale à A-).

Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie.

Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

Toujours confrontés à la crise liée à la pandémie en cours de Covid-19 et plus récemment au contexte de crise en Europe de l'Est, l'exposition de l'entreprise à une concentration de ses risques en matière de liquidité est régulièrement examinée au regard des conséquences de ce contexte.

3.4 RISQUE OPÉRATIONNEL

3.4.1 Exposition de la Société au risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

3.4.2 Analyse du risque opérationnel auquel l'entreprise est exposée

L'identification des risques opérationnels impactant les activités de la Mutuelle de Poitiers repose sur l'analyse de trois méthodes complémentaires :

- identification des risques opérationnels selon la méthode bottom up,
- identification des risques opérationnels selon la méthode top down,
- identification des risques opérationnels au moyen de la base de données incidents.

L'exposition de la Mutuelle de Poitiers aux risques opérationnels est représentée au sein d'une cartographie réalisée par le service contrôle interne en lien avec la Direction Financière et des risques, résultat issu de l'identification des risques opérationnels selon la méthode bottom-up.

Il en résulte que la Mutuelle de Poitiers est très faiblement exposée à des risques opérationnels résiduels nets d'une criticité importante.

L'analyse croisée de ce premier résultat avec l'identification des risques opérationnels selon la méthode top down et de leur identification au moyen de la base de données incidents a permis d'identifier les risques opérationnels significatifs.

Sensibilité

Le risque opérationnel est égal à 16 millions d'euros en 2021 selon la formule standard soit 2,5 % de nos fonds propres Solvabilité 2. Le risque opérationnel est complexe à quantifier et fait d'ailleurs l'objet d'une étude dans le cadre de la politique de gestion du risque opérationnel.

Techniques d'atténuation du risque

- Suivi qualitatif et atténuation qualitative des risques opérationnels

Pour assurer le suivi et l'atténuation du risque opérationnel, la Mutuelle de Poitiers a mis en place une gouvernance des risques efficace et appropriée afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité (cf. partie "système de gouvernance").

- Suivi quantitatif et atténuation quantitative des risques opérationnels

Chaque année, l'exigence de capital pour le risque opérationnel est calculée à la Mutuelle de Poitiers selon la formule standard et fait l'objet d'une étude comparative par rapport à l'année précédente.

Une variation significative entraînera la réalisation d'une étude approfondie pour analyser et comprendre cet écart.

De plus, les risques opérationnels significatifs font l'objet d'un suivi à minima semestriel par le Directeur Financier et des risques-Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques dans le cadre du Comité Opérationnel des Risques et du Comité d'agrégation des risques et des Fonctions Clés, et annuel par le Conseil d'Administration dans le cadre du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales. C'est ainsi que nous suivons les risques clés de l'entreprise au sein desquels figurent des risques opérationnels. Parmi ces risques, nous suivons plus particulièrement actuellement le risque Cyber, le risque de conformité ainsi que les risques liés à la pandémie.

En face de certains risques opérationnels des mesures d'atténuation sont mises en place telles que la souscription de contrats de maintenance ou de contrats d'assurance, afin de se prémunir de pertes importantes liées à la survenance de risques portant sur nos outils informatiques ou sur notre immobilier d'exploitation.

- Le plan de continuité d'activité (PCA)

Il participe de façon indispensable et efficace à la maîtrise et l'atténuation du risque opérationnel.

Le plan de continuité d'activité a pour objectif le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise, puis la reprise planifiée des activités. C'est en cela que le PCA participe activement à l'atténuation des risques de pertes liés à la survenance d'un risque opérationnel. Ainsi, dans le contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19, notre PCA a été déclenché le 13 mars 2020 et clôturé le 10 juillet 2020 (fin de l'état d'urgence sanitaire et retour à une activité plus normalisée). Sur cette période, la mise en œuvre du PCA a permis notamment de coordonner le travail à distance des acteurs de l'entreprise ainsi que les activités indispensables au siège et en agence et d'assurer la continuité de l'activité sans problématique particulière.

A la lumière des revues exhaustives des risques réalisées dans le cadre des comités dédiés à la gestion des risques, la vision globale du profil de risque de l'entreprise est satisfaisante. L'impact de ces risques sur l'activité de l'entreprise est maîtrisé et ne génère pas d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité.

Nous restons vigilants aux effets économiques de la crise sanitaire Covid-19 qui perdure ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque climatique, le risque cyber, le risque géopolitique dans le contexte actuel de la crise ayant lieu à l'Est de l'Europe, le risque financier, et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur notre profil de risque.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

4-1	La valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances	40
4.1.1	Méthode de valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances	40
4.1.2	Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation	41
4-2	La valorisation des provisions techniques	42
4.2.1	Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes	42
4.2.2	Meilleure estimation de la provision pour primes	42
4.2.3	Meilleure estimation de la provision pour sinistres	43
4.2.4	Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance	43
4.2.5	Marge pour risque	44
4-3	La valorisation des autres passifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances	44

4.1 LA VALORISATION DES ACTIFS DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

4.1.1 Méthode de valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers évalue l'ensemble de ses actifs conformément à l'article L351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de réalisation. Les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

État récapitulatif des placements au 31.12.2021

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
1 - Placements			
<i>Immeubles</i>	134 152 361.9	108 686 142.2	190 807 960.0
<i>S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière</i>	25 847 775.1	25 452 648.8	26 955 439.0
<i>Actions</i>	73 168 503.7	73 168 503.7	115 930 274.0
<i>OPCVM Actions</i>	25 931 653.9	25 931 653.9	33 989 474.2
<i>Fonds Infrastructures</i>	15 119 628.7	15 119 628.7	16 839 551.9
<i>OPCVM Diversifiés</i>	4 021 370.2	4 021 370.2	4 220 224.1
<i>FCPR</i>	17 759 452.1	17 699 195.9	24 039 186.3
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	512 072 011.0	513 213 926.1	535 376 268.0
<i>OPCVM Obligataires</i>	168 046 248.2	168 046 248.2	172 090 730.0
<i>OPCVM Monétaires</i>	0	0	0
<i>Prêts et dépôts</i>	33 108 759.8	33 108 759.8	33 108 759.8
<i>Dépôts auprès des entreprises cédantes</i>	2 480 554.2	2 480 554.2	2 480 554.2
<i>Parts non libérées de fonds</i>	64 414 696.2	64 414 696.2	64 414 696.2
Total Placements	1 076 123 014.8	1 051 343 327.8	1 220 253 117.7

Valeur brute * : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles

Valeur nette ** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions

► Placements immobiliers

Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées en alternance et par tranche, actuellement par quatre cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale, fait également les quatre années suivantes l'actualisation de sa tranche.

La plus-value latente de 82,1 millions d'euros à fin 2021 sur l'immobilier en direct est le fait d'une politique d'acquisition immobilière régulière conjuguée à l'amortissement annuel des actifs et à l'évolution de la valorisation du marché immobilier.

► Actions cotées, OPCVM cotés et obligations

Pour valoriser les actions cotées, les OPCVM cotés et les obligations, nous utilisons la méthode "mark to market". La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs.

Le montant des plus-values latentes sur notre portefeuille actions en direct (42,8 M € au 31 décembre 2021) et sur notre portefeuille obligataire en direct et notre mandat de gestion (22,2 M € au 31 décembre 2021) représente la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation actuelle des actifs.

► Actions non cotées et OPCVM non cotés

Pour les actions non cotées et les OPCVM non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

► Autres placements (prêts, dépôts auprès des cédantes, dépôts, comptes à terme et livrets)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé pour une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode "mark to market").

4.1.2 Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation

Le tableau suivant présente les valeurs nettes comptables et les valeurs de réalisation (hors coupon couru) des placements de la Mutuelle de Poitiers ainsi que l'écart entre la valeur nette et la valeur de réalisation :

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de la Mutuelle de Poitiers au 31.12.2021

1 - Placements	Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
	<i>Immeubles</i>	108 686 142.2	190 807 960.0	82 121 817.8
	<i>S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière</i>	25 452 648.8	26 955 439.0	1 502 790.2
	<i>Actions</i>	73 168 503.7	115 930 274.0	42 761 770.3
	<i>OPCVM Actions</i>	25 931 653.9	33 989 474.2	8 057 820.3
	<i>Fonds Infrastructures</i>	15 119 628.7	16 839 551.9	1 719 923.2
	<i>OPCVM Diversifiés</i>	4 021 370.2	4 220 224.1	198 853.9
	<i>FCPR</i>	17 699 195.9	24 039 186.3	6 339 990.4
	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	513 213 926.1	535 376 268.0	22 162 341.9
	<i>OPCVM Obligataires</i>	168 046 248.2	172 090 730.0	4 044 481.8
	<i>OPCVM Monétaires</i>	0	0	0
	<i>Prêts et dépôts</i>	33 108 759.8	33 108 759.8	0
	<i>Dépôts auprès des entreprises cédantes</i>	2 480 554.2	2 480 554.2	0
	<i>Parts non libérées de fonds</i>	64 414 696 .2	64 414 696 .2	0
	Total Placements	1 051 343 327.8	1 220 253 117.7	168 909 789.9

Valeur nette * : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements immobiliers : ils sont composés d'immobilier en direct dont l'acquisition s'est faite sur plusieurs dizaines d'années. La combinaison de l'amortissement annuel des biens immobiliers et de la valorisation du marché immobilier expliquent cet écart, représentant une plus-value latente 82,1 M € en 2021. En incluant les plus-values latentes sur les SCI et les Fonds à prépondérance immobilière, le montant des plus-values latentes en immobilier est de 83,6 M €.
- Les actions : les placements en actions sont par nature plus volatils et la différence fin 2021 de 42,8 M € de plus-values latentes sur notre portefeuille actions en direct varie d'un mois sur l'autre et est représentative d'un prix de revient moyen de notre portefeuille actions en direct, inférieur au prix de réalisation au 31 décembre 2021. Au global, le montant de nos plus-values latentes sur la poche actions (portefeuille actions en direct, OPCVM actions et FCPR) est de 57,2 M € au 31 décembre 2021.
- Les obligations : notre portefeuille de placements est composé majoritairement d'obligations que nous détenons pour la plupart jusqu'à maturité avec un remboursement au pair. Le prix d'achat moyen de notre portefeuille est un peu en dessous de la valeur de remboursement car nous achetons majoritairement des obligations qui se traitent sous le pair. Au 31 décembre 2021, la différence entre la valeur de remboursement et la valeur nette comptable de notre portefeuille obligataire est de 4,7 M €. La valorisation mark to market nous permet de constater une plus-value latente sur notre portefeuille obligataire en direct et notre mandat de gestion à hauteur de 22,2 M €. En intégrant les plus-values latentes sur les OPCVM obligataires, le montant des plus-values latentes sur le compartiment obligataire est de 26,2 M € à fin 2021.

En 2020, le déclenchement de la crise sanitaire au Covid-19 a engendré une forte volatilité sur les marchés financiers avec, pour conséquence, une variation importante des valeurs de marché de nos actifs. Dans ce contexte, nous avons suivi la valorisation de nos actifs et notre stock de plus-values latentes au quotidien avec un reporting hebdomadaire. En 2021, nous avons repris un reporting mensuel mais nous sommes restés vigilants quant à l'évolution de la crise sanitaire qui est toujours présente. Nous pourrions reprendre un reporting plus rapproché sur l'évolution de la valorisation de nos actifs et notre stock de plus-values latentes si cela s'avérait nécessaire. Suite au déclenchement de la crise en Europe de l'Est en février 2022, nous avons renforcé notre suivi des marchés financiers avec des indicateurs sur les marchés actions, les taux d'intérêt et les spreads de crédit. Nous avons effectué une revue complète de nos actifs financiers afin d'évaluer les entreprises exposées à la Russie ou à l'Ukraine. Au sein de nos portefeuilles actions et obligations détenus en direct, nous ne sommes pas investis sur des émetteurs russes ou ukrainiens. Nous avons identifié les entreprises dont l'exposition à la Russie et à l'Ukraine est la plus significative afin de procéder à un suivi très régulier. Nous avons également demandé aux gérants de fonds de nous communiquer l'exposition à la Russie et à l'Ukraine dans leurs portefeuilles. Les retours des gérants montrent une exposition limitée voire nulle. Certaines sociétés de gestion avaient pris la décision avant le déclenchement du conflit de ne pas être exposées à des entreprises russes ou ukrainiennes.

4.2 LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

4.2.1 Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes correspondent aux provisions mathématiques de rentes comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

Rappel de la méthodologie de calcul

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes se décomposent de la même manière en 5 types et les tables et les taux utilisés sont les suivants :

Type	Type de rentes	Table H/F	Taux technique	Taux d'inflation
Type 1	Rentes orphelin ou conjoint	TG05 H/F	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2021	2 % pour les sinistres à partir de 2013
Type 2	Rentes RC Automobile et Générale	TD88-90		
Type 3	Rentes des contrats "individuelle agricole"	TG05 H/F		
Type 4	Rentes d'invalidité maladie limitées à 65 ans	Lois de maintien en invalidité (articles 143-12 et 600-2 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015)		
Type 5	Rentes dépendance	Tables de la note technique du contrat dépendance	Taux des tables de la note technique du contrat dépendance	

Résultats

Au 31/12/2021, le montant total des meilleures estimations de Provisions Mathématiques de rentes est de **66 418 445 €** dont **4 397 895 €** en santé.

4.2.2 Meilleure estimation de la provision pour primes

La meilleure estimation de la provision pour primes correspond aux flux relatifs aux sinistres survenus postérieurement à la date de calcul et durant la période où les engagements des contrats en cours de l'assureur restent valables.

A cette meilleure estimation, est ajoutée la valeur actualisée des gains ou des pertes estimés sur les primes futures avec leur sinistralité, ainsi que les frais d'acquisition afférents.

Rappel de la méthodologie de calcul

Pour le calcul de ces meilleures estimations des provisions pour primes par ligne d'activité, nous utilisons la simplification proposée à l'annexe technique III – Simplification pour provisions pour primes - de la notice "Solvabilité 2" de l'ACPR sur les provisions techniques.

Le calcul prend en compte un effet d'actualisation.

Résultats

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour primes de la Mutuelle de Poitiers au 31/12/2021.

Lignes d'activité	Meilleures estimations des provisions pour primes au 31/12/2021
Assurance des Frais Médicaux	13 841 613 €
Assurance de RC Automobile	13 803 982 €
Autre assurance des véhicules à moteur	24 106 457 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	29 011 170 €
Assurance de RC Générale	163 924 €
Assurance de Protection Juridique	-622 671 €
Total	80 304 476 €

Remarque : une provision pour ristourne de cotisations est intégrée cette année aux meilleures estimations des provisions pour primes. Elle n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus et représente un montant de 5 666 703 € (ce montant correspond à la provision comptable constituée dans nos comptes en 2021).

4.2.3 Meilleure estimation de la provision pour sinistres

Résultats et méthodologie de calcul

La meilleure estimation de la provision pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actualisée de la charge ultime des sinistres diminuée des règlements déjà effectués.

Pour le calcul de ces meilleures estimations, nous utilisons trois méthodes déterministes :

- ▶ Méthode Chain Ladder
- ▶ Méthode Loss Ratio
- ▶ Méthode Bornhuetter Ferguson

Les calculs sont réalisés sur les triangles de règlements nets de recours. En fonction de la sous ligne d'activité, un écrêtement est réalisé afin de traiter les sinistres importants séparément. Dans la continuité de l'année précédente, une attention particulière a été portée sur les calculs de la survenance 2020 afin de tenir compte des effets de la pandémie COVID-19.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2021.

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance de la Mutuelle de Poitiers au 31/12/2021 ainsi que les méthodes de calcul retenues.

Lignes d'activité	Méthodes retenues	Meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance au 31/12/2021
Assurance des Frais Médicaux	Chain Ladder, Loss Ratio ou Lois de maintien en incapacité/invalidité	39 749 245 €
Assurance de RC Automobile	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	171 348 276 €
Autre assurance des véhicules à moteur	Chain Ladder	23 249 568 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	123 169 971 €
Assurance de RC Générale	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	63 977 859 €
Assurance de Protection Juridique	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	4 802 014 €
	Total	426 296 932 €

Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Le calcul des meilleures estimations s'appuie sur 3 méthodes déterministes couramment utilisées dans les calculs actuariels. Cela permet de faire des comparaisons entre les méthodes pour faire ressortir d'éventuelles anomalies et donc de garantir le caractère approprié de la méthodologie retenue.

De plus, chaque année, la fonction actuarielle compare la nouvelle diagonale de règlements ajoutée au 31/12/N par rapport à celle qu'elle avait projetée l'année précédente au 31/12/N-1. Cela permet de vérifier que la méthode retenue pour le calcul des meilleures estimations donne des résultats cohérents et donc d'assurer également le caractère approprié de la méthodologie.

4.2.4 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance

4.2.4.1 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance acceptée

Les meilleures estimations des provisions pour sinistres à la charge de la réassurance acceptée concernent :

- les pools pour lesquels notre participation est proportionnelle à notre représentation nationale,
- les partenaires (L'Etoile, branche grêle sur cultures).

Résultats

Au 31/12/2021, la meilleure estimation de provision pour sinistres à la charge de la réassurance acceptée retenue est de 641 244 €.

4.2.4.2 Meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance

La meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2021.

Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2021
Assurance des Frais Médicaux	1 383 632 €
Assurance de RC Automobile	28 424 054 €
Autre assurance des véhicules à moteur	1 530 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	32 693 838 €
Assurance de RC Générale	132 187 €
Assurance de Protection Juridique	
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	26 337 479 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
Total	88 972 720 €

4.2.5 Marge pour risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

Rappel de la méthodologie de calcul

Nous calculons la marge pour risque en appliquant la méthode 2 indiquée dans la notice ACPR concernant les provisions techniques (Notice "Solvabilité I" provisions techniques (y compris mesures "branches longues") du 17/12/2015).

Résultats par branche

Nous obtenons un montant global de **33 450 586 €** pour la marge pour risque au 31/12/2021 qui se répartit de la façon suivante par ligne d'activité :

Lignes d'activité	Marge pour risque au 31/12/2021
Assurance des Frais Médicaux	3 561 591 €
Assurance de RC Automobile	10 834 476 €
Autre assurance des véhicules à moteur	3 470 196 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	8 196 986 €
Assurance de RC Générale	4 366 547 €
Assurance de Protection Juridique	286 584 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	2 434 195 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	300 011 €
Total	33 450 586 €

4.3 LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Nous donnons dans ce point des informations sur la méthode de calcul et l'évaluation en 2021 de la provision pour Indemnité de départ en retraite et congés anniversaire.

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans, du taux d'actualisation IBOXX Corporates AA de 0,98 % (0,34 % en 2020), de la table de mortalité INSEE 2021 et d'un taux de charges sociales de 60,34 %. Le solde de cette provision s'élève à 1 926 575 € au 31/12/2021, soit une reprise de 122 630 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2021 à 939 977 €, soit une reprise de 55 658 €.

Les montants de ces provisions sont identiques en comptabilité et dans le bilan prudentiel.

5 GESTION DU CAPITAL

5-1	Informations sur les fonds propres de la Société	46
5-2	Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) en 2021	47
5.2.1	Le SCR et le MCR	47
5.2.2	Les taux de couverture du SCR et du MCR	48

5.1 INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

La Mutuelle de Poitiers, Société d'Assurance Mutuelle qui ne rémunère pas d'actionnaires a ainsi pour stratégie plus globale, sur le long terme, de faire croître son portefeuille et ses activités tout en préservant des résultats techniques et financiers équilibrés avec une alimentation suffisante des fonds propres afin d'assurer le respect de ses engagements, sa solvabilité et la satisfaction de ses sociétaires.

La stratégie de développement de la Mutuelle de Poitiers Assurances approuvée par le Conseil d'Administration, n'a donc pas pour finalité première l'enrichissement de l'entreprise mais la conservation d'une robustesse économique au service de la mutualité des Sociétaires.

Le processus de gestion des fonds propres est pleinement intégré dans le pilotage financier et stratégique de la Société. La Mutuelle de Poitiers tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres de la Société et de l'évaluation effectuée en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité des risques de l'entreprise, y compris dans les scénarios critiques.

Les fonds propres Solvabilité 2 de la Mutuelle de Poitiers sont composés du Tier 1, fonds propres de niveau 1, et du Tier 2, fonds propres de niveau 2. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR pour le seul Tier 1, et du SCR pour le Tier 1 et le Tier 2.

La Mutuelle de Poitiers ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de niveau 2 sont représentés par les fonds propres issus du rappel de cotisations. Le 27 décembre 2018, la Mutuelle de Poitiers a reçu de l'ACPR, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019, le renouvellement de l'approbation d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires de niveau 2, selon une méthode de calcul validée par l'ACPR, les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses sociétaires par voie de rappel de cotisations.

Les fonds propres de la Mutuelle de Poitiers sont constitués par :

- ▶ **Le fonds d'établissement** qui représente **19 934 365 €** en 2021, en augmentation comme chaque année du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires. Cette augmentation représente 484 980 € en 2021.
- ▶ **La réserve de réconciliation** qui représente **569 808 176 €** en augmentation de 64 965 103 €. Notons que le résultat de l'entreprise vient alimenter les fonds propres en 2021 à hauteur de 14,7 M €.
- ▶ **Les fonds propres auxiliaires**, qui représentent **26 661 578 €**, calculés selon la méthode validée par l'ACPR.

Les différences concernant les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers d'une part et dans le bilan Solvabilité 2 d'autre part résultent des méthodes et approches réglementaires et prudentielles différentes. Celles-ci sont pilotées par la Direction Financière et des Risques et la Direction Technique, en lien avec la Direction Générale, et font l'objet d'un suivi dans le cadre du rapport de la fonction clé actuarielle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la structure, le montant et l'évolution des différents niveaux de fonds propres présents à la Mutuelle de Poitiers conformément à la réglementation Solvabilité 2 :

	2020	2021	ÉVOLUTION 2021 / 2020
Total fonds propres	548 178 976 €	616 404 119 €	+ 12,45 %
Tier 1	524 292 458 €	589 742 541 €	+ 12,48 %
Fonds d'établissement	19 449 385 €	19 934 365 €	+ 2,49 %
Réserve de réconciliation	504 843 074 €	569 808 176 €	+ 12,87 %
Tier 2	23 886 518 €	26 661 578 €	+ 11,62 %
Rappel de cotisations	23 886 518 €	26 661 578 €	+ 11,62 %

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	589 742 541 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	589 742 541 €	100 %

Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	616 404 119 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	589 742 541 €	95,67 %
Tier 2 qualité moyenne	26 661 578 €	4,33 %

Nos fonds propres sont tous de qualité élevée car composés à plus de 95 % de fonds propres classés en Tier 1 et pour moins de 5 % de fonds propres auxiliaires classés en Tier 2.

5.2 LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET LE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) EN 2021

5.2.1 Le SCR et le MCR

5.2.1.1 Le SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspond au capital économique dont a besoin la société pour limiter la probabilité de faillite à 0,5 % à horizon un an, c'est-à-dire à une seule occurrence tous les 200 ans.

Le SCR de la Mutuelle de Poitiers a été calculé en utilisant la formule standard telle que présentée dans le Règlement Délégué.

5.2.1.2 Le MCR

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum absolu de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

Résultats des calculs des exigences de capital

Au 31 décembre 2021, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 201 512 127 €, soit une augmentation de 20,3 % par rapport à 2020.

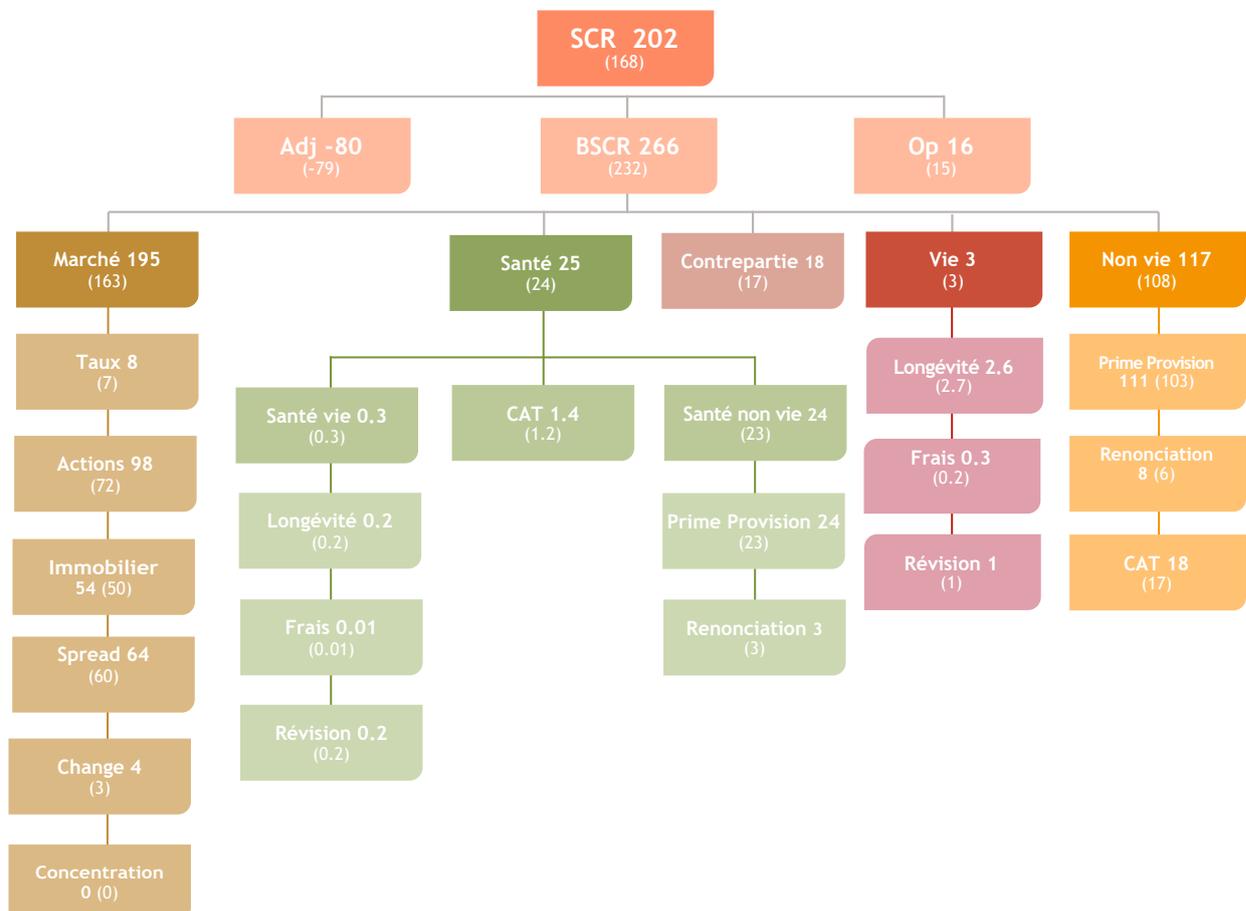
Au 31 décembre 2021, le MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 68 145 960 €, soit 33,82 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la seule formule standard sans utilisation des mesures transitoires puisque la Mutuelle de Poitiers a choisi de ne pas prendre en compte ces avantages temporaires.

Pour le calcul de son SCR, la Mutuelle de Poitiers a utilisé deux types de simplifications :

- Chocs de nos fonds : nos OPCVM sont en majorité choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Les FCPR et les actions et les actions non cotés sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier.
- Risque de contrepartie : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR calculé au 31/12/2021. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2020 entre parenthèses.



Analyse des résultats des calculs du SCR

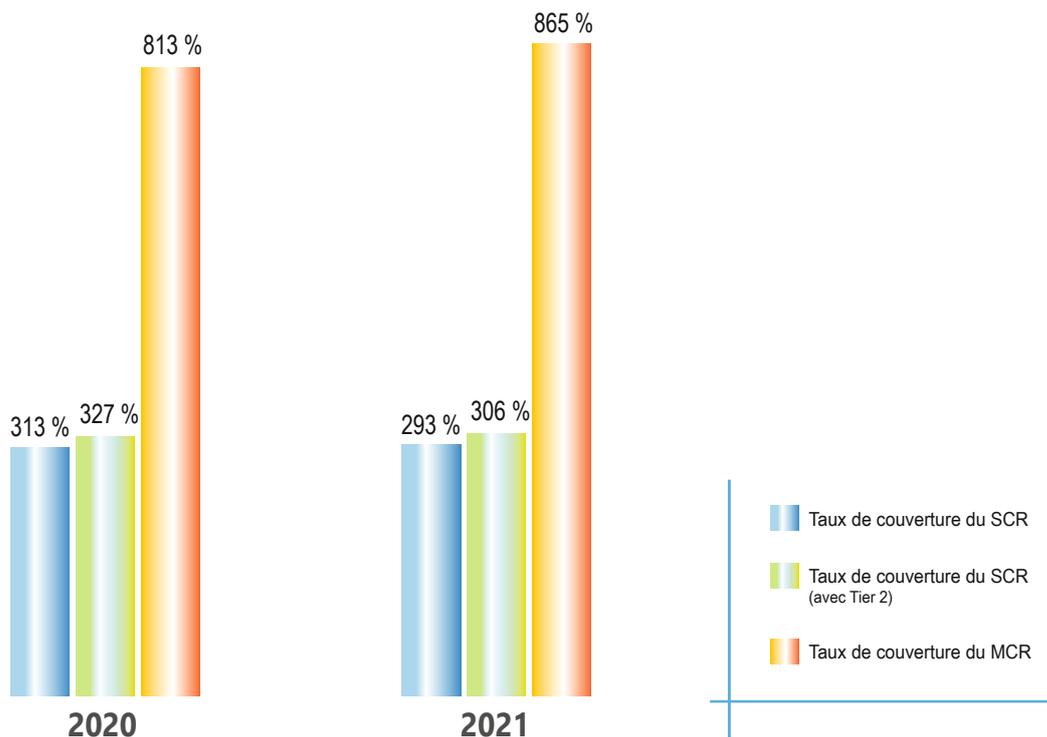
Le SCR est en hausse en 2021 passant de 168 M € à 202 M € soit + 34 M €, avec principalement par rapport à 2020 une augmentation du SCR marché de 32 M € et du SCR non vie de 9 M € ainsi qu'une stabilité de l'ajustement impôts différés qui s'expliquent notamment par :

- ▶ la hausse des risques actions (+ 26 M €), immobilier (+ 4 M €) et Spread (+ 4 M €) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos placements à fin 2021,
- ▶ la hausse du risque de primes/provisions de 8 M € en non vie qui fait suite à l'augmentation des primes et des provisions en 2021,
- ▶ la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (28,41 % en 2021 contre 32,02 % en 2020).

5.2.2 Les taux de couverture du SCR et du MCR

	Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres			
	FONDS PROPRES SOLVABILITÉ 2		Couverture du SCR	Couverture du MCR
	Montant	% par rapport au total		
FP TIER 1	590 M €	96 %	293 %	865 %
FP TIER 2	27 M €	4 %	13 %	
FP TOTAUX	616 M €	100 %	306 %	

Le graphique suivant présente l'évolution des taux de couverture du SCR et du MCR entre 2020 et 2021 :



Le taux de couverture du SCR est en légère diminution en 2021. En effet, notre SCR est en augmentation de 20,3 % comme nous l'avons vu précédemment et parallèlement les fonds propres solvabilité 2 augmentent de 12,5 % donc dans une moindre mesure. L'ensemble explique cette légère baisse du taux de couverture.

Le taux de couverture du MCR est en hausse en 2021 du fait de l'augmentation proportionnellement plus importante des fonds propres de base solvabilité 2. Cette hausse du taux de couverture fait suite à un chiffre d'affaires en croissance soutenue et une sinistralité globalement contenue.

La Mutuelle de Poitiers dispose donc de fonds propres robustes et d'une gestion saine et prudente. Les taux de couverture de 865 % du MCR et de 306 % du SCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité de la Mutuelle de Poitiers, particulièrement importante en cette période de sortie de crise sanitaire et de crise à l'est de l'Europe qui génère incertitudes et volatilité.

ANNEXE

États quantitatifs annuels

S.02.01.02 - Bilan - actifs

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	23 808 670
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 196 590 080
Immobilier (autre que pour usage propre)	182 073 200
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	16 637 106
Actions	114 902 231
Actions – cotées	97 768 989
Actions – non cotées	17 133 242
Obligations	541 690 279
Obligations d'Etat	32 472 063
Obligations d'entreprise	507 769 910
Titres structurés	907 650
Titres garantis	540 656
Organismes de placement collectif	326 940 239
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	14 036 597
Autres placements	310 428
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	88 972 720
Non vie et santé similaire à la non-vie	62 635 241
Non vie hors santé	61 251 609
Santé similaire à la non vie	1 383 632
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	26 337 479
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC ou indexés	26 337 479
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	2 480 554
Créances nées d'opérations d'assurance	93 901 779
Créances nées d'opérations de réassurance	2 965 373
Autres créances (hors assurance)	10 051 957
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	18 748 557
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	7 946 307
Total de l'actif	1 445 465 996

S.02.01.02 - Bilan - passifs

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non-vie	543 625 734
Provisions techniques non-vie (hors santé)	486 470 833
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	459 316 044
Marge de risque	27 154 789
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	57 154 901
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	53 593 310
Marge de risque	3 561 591
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	69 152 651
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	4 697 906
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	4 397 895
Marge de risque	300 012
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	64 454 744
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	62 020 550
Marge de risque	2 434 195
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	1 660 000
Provision pour retraite et autres avantages	2 866 552
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	1 727 335
Impôts différés passifs	132 900 565
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	10 863 540
Dettes nées d'opérations de réassurance	214 923
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	92 712 155
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
Total du passif	855 723 455
Excédent d'actif sur passif	589 742 541

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	118 052 317	4 440 965		64 050 925	99 316 013		113 988 309	28 383 823
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 504 708	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 587 769			7 848 013	436 599		19 400 808	1 440 377
Net	116 464 548	4 440 965		56 202 912	98 879 414		96 092 210	26 943 446
Primes acquises								
Brut - assurance directe	115 582 570	4 375 880		62 899 031	97 201 080		112 078 637	28 126 368
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 506 647	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 587 769			7 848 013	436 599		19 400 808	1 440 377
Net	113 994 801	4 375 880		55 051 018	96 764 481		94 184 477	26 685 990
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	70 891 309	327 976		47 233 293	71 713 547		65 730 100	23 410 340
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							608 788	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 197 025			5 736 938	5 542 021		-1 628 325	133 242
Net	69 694 285	327 976		41 496 355	66 171 526		67 967 213	23 277 098
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe	177 272			2 095 327	3 350 206		14 615 462	19 055
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							105 633	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net	177 272			2 095 327	3 350 206		14 721 095	19 055
Dépenses engagées	24 896 031	1 052 063		14 060 461	25 618 177		28 871 060	8 815 534
Autres dépenses								
Total des dépenses								

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non-vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	718	8 374 399							436 607 469
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 504 708
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									30 713 566
Net	718	8 374 399							407 398 611
Primes acquises									
Brut - assurance directe	718	8 188 118							428 452 403
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 506 647
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									30 713 566
Net	718	8 188 118							399 245 484
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 778 826							282 085 392
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									608 788
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									10 980 901
Net		2 778 826							271 713 279
Variation des autres provisions techniques									
Brut - assurance directe		21 715							20 279 037
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									105 633
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net		21 715							20 384 670
Dépenses engagées		3 226 929							106 540 254
Autres dépenses									
Total des dépenses									106 540 254

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut					294 951	9 483 389			9 778 340
Part des réassureurs						6 706 808			6 706 808
Net					294 951	2 776 581			3 071 532
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées					12 282	98 389			110 671
Autres dépenses									
Total des dépenses									110 671

S.05.02.01 - Non vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en non vie					TOTAL 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises							
Brut - assurance directe	436 607 469						436 607 469
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	1 504 708						1 504 708
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	30 713 566						30 713 566
Net	407 398 611						407 398 611
Primes acquises							
Brut - assurance directe	428 452 403						428 452 403
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	1 506 647						1 506 647
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	30 713 566						30 713 566
Net	399 245 484						399 245 484
Charge des sinistres							
Brut - assurance directe	282 085 392						282 085 392
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	608 788						608 788
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	10 980 901						10 980 901
Net	271 713 279						271 713 279
Variation des autres provisions techniques							
Brut - assurance directe	20 279 037						20 279 037
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	105 633						105 633
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs							
Net	20 384 670						20 384 670
Dépenses engagées	106 540 254						106 540 254
Autres dépenses							
Total des dépenses							106 540 254

S.05.02.01 - Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en vie					TOTAL 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Primes acquises							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Charge des sinistres							
Brut	9 778 340						9 778 340
Part des réassureurs	6 706 808						6 706 808
Net	3 071 532						3 071 532
Variation des autres provisions techniques							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Dépenses engagées	110 671						110 671
Autres dépenses							
Total des dépenses							110 671

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total							
Marge de risque							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Meilleure estimation							
Marge de risque							
Provisions techniques - Total							

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	62 020 550		62 020 550				4 397 895	4 397 895	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	26 337 479		26 337 479						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	35 683 071		35 683 071				4 397 895	4 397 895	
Marge de risque	2 434 195		2 434 195				300 012	300 012	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Provisions techniques - Total	64 454 744		64 454 744				4 697 906	4 697 906	

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	13 844 065			15 899 309	27 621 876	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	13 844 065			15 899 309	27 621 876	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes						
Provisions pour sinistres						
Brut	39 749 245			171 348 276	23 249 568	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 383 632			28 424 054	1 530	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	38 365 612			142 924 222	23 248 038	
Total meilleure estimation - brut	53 593 310			187 247 585	50 871 443	
Total meilleure estimation - net	52 209 678			158 823 531	50 869 913	
Marge de risque	3 561 591			10 834 476	3 470 196	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total	57 154 901			198 082 060	54 341 640	
Provisions techniques - Total						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	1 383 632			28 424 054	1 530	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	55 771 269			169 658 006	54 340 110	

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	29 042 961	163 924		-600 956		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	29 042 961	163 924		-600 956		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes						
Provisions pour sinistres						
Brut	123 811 214	63 977 859		4 802 014		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	32 693 838	132 187				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	91 117 377	63 845 672		4 802 014		
Total meilleure estimation - brut	152 854 176	64 141 783		4 201 058		
Total meilleure estimation - net	120 160 338	64 009 595		4 201 058		
Marge de risque	8 196 986	4 366 547		286 584		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total	161 051 162	68 508 330		4 487 642		
Provisions techniques - Total						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	32 693 838	132 187				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	128 357 324	68 376 142		4 487 642		

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					85 971 179
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					85 971 179
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					
Provisions pour sinistres					
Brut					426 938 176
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					62 635 241
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					364 302 934
Total meilleure estimation - brut					512 909 354
Total meilleure estimation - net					450 274 113
Marge de risque					30 716 380
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
Provisions techniques - Total					543 625 734
Provisions techniques - Total					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					62 635 241
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					480 990 493

S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non vie**MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES**

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)**MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES**

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Précédentes												1 001 926	1 001 926	1 001 926
2012	136 167 720	47 840 937	9 403 764	7 388 595	2 506 502	4 217 081	1 507 515	265 501	765 521	645 120			645 120	210 708 256
2013	148 728 115	57 490 094	10 618 470	3 652 516	4 458 162	5 569 248	2 597 332	3 586 256	507 339				507 339	237 207 531
2014	142 323 168	54 110 747	9 306 720	4 789 242	3 809 659	4 581 068	1 588 732	11 150 832					11 150 832	231 660 166
2015	142 016 935	47 134 719	11 941 543	4 695 138	3 764 440	1 897 235	1 112 703						1 112 703	212 562 714
2016	147 494 563	52 408 724	11 514 792	5 540 058	3 194 518	2 655 601							2 655 601	222 808 255
2017	158 150 072	54 845 649	13 574 188	12 461 617	6 483 637								6 483 637	245 515 163
2018	179 170 911	70 872 053	15 069 172	10 236 433									10 236 433	275 348 569
2019	154 561 603	57 514 220	14 247 326										14 247 326	226 323 148
2020	148 558 667	54 982 408											54 982 408	203 541 075
2021	170 147 161												170 147 161	170 147 161
Total												273 170 486	2 236 823 964	

S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES**

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes												41 508 436	41 776 098
2012					28 680 071	20 976 425	16 899 161	17 319 066	14 166 983	11 890 361			11 963 309
2013				23 529 199	20 687 274	13 367 987	12 420 169	11 363 252	9 864 644				9 924 666
2014			53 640 865	38 268 225	34 572 827	31 647 621	24 971 742	10 524 024					10 584 553
2015		64 019 023	44 680 504	29 413 127	21 660 263	21 984 012	19 917 315						20 020 904
2016	111 292 515	42 397 411	27 197 617	19 056 441	18 516 765	15 145 066							15 208 636
2017	109 308 435	72 254 655	61 929 119	55 760 983	51 172 216								51 423 950
2018	127 835 749	49 406 460	36 778 850	27 335 132									27 442 037
2019	118 527 004	48 546 553	46 312 493										46 427 862
2020	120 684 654	61 364 923											61 536 140
2021	130 120 006												130 630 020
Total													426 938 176

S.23.01.01 - Fonds propres (01) MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	19 934 365	19 934 365			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	569 808 176	569 808 176			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	589 742 541	589 742 541			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	26 661 578			26 661 578	
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires	26 661 578			26 661 578	
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	616 404 119	589 742 541		26 661 578	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	589 742 541	589 742 541			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	616 404 119	589 742 541		26 661 578	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	589 742 541	589 742 541			
Capital de solvabilité requis	201 512 127				
Minimum de capital requis	68 145 960				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	3.06				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	8.65				

S.23.01.01 - Fonds propres (02) MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	589 742 541
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	19 934 365
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	569 808 176
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	194 648 291		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	18 083 346		
Risque de souscription en vie	3 100 022		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	24 507 325		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	116 700 764		Simplifications non utilisées
Diversification	-91 245 081		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	265 794 668		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	15 686 164		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-79 968 704		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	201 512 127		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Capital de solvabilité requis	201 512 127		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	-79 968 704
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	-79 968 704
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	-79 968 704

S.28.01.01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
Résultat MCRNL	67 304 259		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		52 209 678	109 006 811
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		158 823 531	56 013 693
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		50 869 913	110 240 461
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		120 160 338	109 277 755
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		64 009 595	13 489 438
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	718
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		4 201 058	8 374 399
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

S.28.01.01 - 02 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2021

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat MCRL	841 700		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		40 080 966	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	68 145 960		
Capital de solvabilité requis	201 512 127		
Plafond du MCR	90 680 457		
Plancher du MCR	50 378 032		
MCR combiné	68 145 960		
Seuil plancher absolu du MCR	3 700 000		
Minimum de capital requis	68 145 960		



**Votre assureur vous connaît,
et pour vous, ça change tout !**

Imprimé à la Mutuelle de Poitiers Assurances - BP 80000 - 86066 POITIERS Cedex 9 – Crédit photos : Shutterstock

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables contre l'incendie, les accidents et les risques divers. Entreprise privée régie par le Code des Assurances.